



Guide pratique en santé mentale

pour les usagers et leurs familles

Soins et structures en Maine-et-Loire

Conception graphique : Atelier thérapeutique de L'Arantèle du CESAME (49)

SOMMAIRE

LEXIQUE.....	5
DE QUOI PARLE-T-ON ?	7
La santé mentale	7
Les troubles psychiques	9
COMMENT AGIR ?	11
Attitudes à adopter par la personne en souffrance.....	11
Attitudes à adopter par l'entourage	12
A QUI S'ADRESSER ?	13
Les professionnels de la santé mentale	13
Les autres professionnels.....	14
UN DISPOSITIF SECTORIEL DE PSYCHIATRIE GENERALE.....	15
Pour les ADULTES	15
Pour les ENFANTS, ADOLESCENTS et JEUNES ADULTES	29
UN DISPOSITIF NON SECTORIEL DE PSYCHIATRIE ADULTES ET ENFANTS	38
Pour les ADULTES	38
Pour les ENFANTS, ADOLESCENTS et JEUNES ADULTES	41
URGENCES.....	46
Qu'est-ce qu'une urgence psychiatrique ?	46
Que faire ?.....	46
QUELLES PRISES EN CHARGE ?	48
Les modes de prise en charge sectorisés	48
Les modes d'hospitalisation	50
QUELS ACCOMPAGNEMENTS ?	51
La protection juridique (loi du 5 mars 2007)	51
Les formes d'aide et de soutien.....	53
Les services d'évaluation et d'orientation	54
L'entraide	56
COORDONNEES DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PARTICIPANT AU DISPOSITIF SECTORIEL DE PSYCHIATRIE GENERALE	62

LEXIQUE

Sigle	Signification
AAH	Allocation adulte handicapé
AEEH	Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CATTP	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CESAME	Centre de santé mentale (angevin)
CMP	Centre médico-psychologique
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CRA	Centre régional autisme
DIASM	Dispositif d'Appui en Santé Mentale
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HDJA	Hôpital de jour en addictologie
ISC	Intervention en situation de crise
MDA	Maison des adolescents
MDA/MDPH	Maison départementale de l'autonomie
PCH	Prestation de compensation du handicap
PCH	Prestation de compensation du handicap
PMI	Protection maternelle et infantile
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SDD	Soins sur décision du directeur
SDRE	Soins sur décision du représentant de l'Etat
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIPAD	Soins intensifs psychiatriques à domicile
SIPHAD	Service d'intervention précoce à l'hôpital et à domicile

SUMPPS	Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé
UACP	Unité d'accueil de crise et de psycho traumatologie
UHCA	Unité d'hospitalisation complète en addictologie
UHMP	Unité d'hospitalisation médico-psychiatrique
UMIGP	Unité mobile intersectorielle de géronto psychiatrie
UPAO	Unité psychiatrique d'Accueil et d'orientation
UPAP	Unité paramédicale d'accueil psychiatrique
USMP	Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La santé mentale

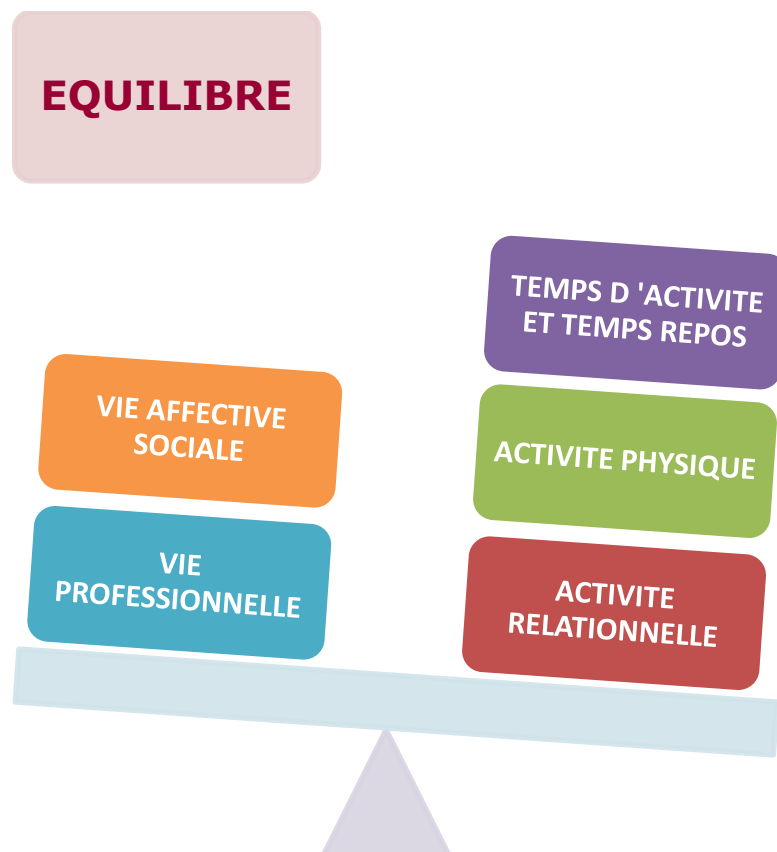
« Un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté ».

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé

Préserver sa santé mentale

Pour tous, prendre soin de sa santé mentale signifie rechercher un équilibre entre tous les aspects de sa vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle tout en prenant soin de son corps (*alimentation, activité physique, repos*).

UN MAITRE MOT



Que faire pour prendre soin de sa santé mentale ?

Les conduites suivantes sont des forces que chacun peut développer pour maintenir ou retrouver l'équilibre :

Sur le plan personnel

Veiller à :

- Se garder du temps pour soi
- Planifier son emploi du temps et ses activités en ordonnant les priorités
- Planifier son budget pour éviter les soucis d'argent

Sur le plan émotionnel

Veiller à :

- Apprendre à gérer son stress
- Renforcer son estime de soi en apprenant à apprécier ses qualités et à accepter ses limites
- Apprendre à voir les choses de façon réaliste en prêtant attention aux aspects positifs aussi bien qu'aux aspects négatifs d'une situation

Sur le plan relationnel

Veiller à :

- Se créer ou maintenir un réseau de personnes avec qui on aime passer de bons moments et sur qui on peut compter quand ça va moins bien
- Apprendre à mieux communiquer avec ses proches

Sur le plan physique

Veiller à :

- Faire de l'activité physique modérée chaque jour
- Manger sainement
- Dormir suffisamment

Les troubles psychiques

Un trouble psychique est une perturbation de la santé mentale. La notion de trouble psychique est large. Elle renvoie à des affections de nature différentes : anxiété, phobie, dépression, addictions...

Par ailleurs, les troubles psychiques sont variables en intensité et en durée. Ils peuvent intervenir à tous les âges de la vie et atteindre les personnes sans distinction.

Cette réalité est encore trop souvent associée à des préjugés avec des conséquences douloureuses pour les malades et leurs proches.

Lorsque les troubles psychiques deviennent importants, ils peuvent mettre la personne en situation de handicap.

Le trouble psychique ne doit pas être confondu avec la déficience intellectuelle.

	DEFICIENCE INTELLECTUELLE	TROUBLES PSYCHIQUES
Epoque d'apparition	Conception ou naissance	A tout âge
Capacités intellectuelles	Déficience durable	Le plus souvent intactes
Traitements médicaux	Peu fréquents	Indispensables
Variabilité	Grande stabilité	Evolution fréquente



Que sont-ils ?

Les troubles peuvent apparaître à tout âge et prendre de multiples formes et se manifestent par :

TROUBLES de la PENSEE et du JUGEMENT

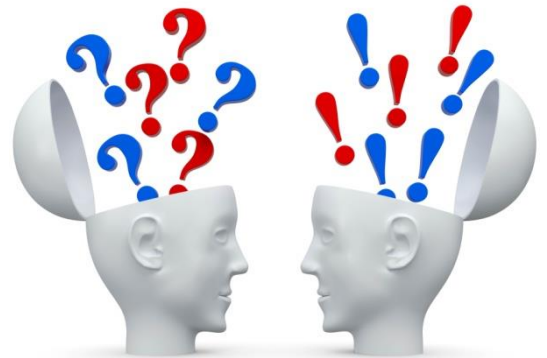
- Idées délirantes
- Hallucinations

TROUBLES du COMPORTEMENT

- Agitation
- Isolement
- Errance
- Dérèglement alimentaire
- Addiction
- Négligence corporelle

TROUBLES de l'EMOTION

- Difficultés relationnelles
- Difficultés à s'adapter à la vie en société
- Repli sur soi



COMMENT AGIR ?

Attitudes à adopter par la personne en souffrance

Prendre soin de sa santé

Pour les personnes en souffrance et bénéficiant de soins, prendre soin de sa santé mentale veut dire aussi :

- **Participer activement aux soins prescrits** ; ceux-ci aident à prendre conscience des émotions, des pensées et des comportements qui nuisent au bien être mental. Les soins permettent de parler de ses blessures, de développer ses forces et de prendre des dispositions pour retrouver son équilibre.
- **Prendre ses médicaments**, respecter la durée du traitement, la posologie établie et les recommandations du médecin ou du pharmacien.
- **Parler** avec un médecin, un pharmacien ou une infirmière avant d'arrêter de prendre ses médicaments ou de diminuer les doses prescrites même si on se sent mieux.
- **Garder confiance** : le rétablissement demande du temps, de la patience et un engagement personnel, mais il est possible de retrouver un mieux être et une vie satisfaisante.



Attitudes à adopter par l'entourage

S'il est difficile d'aider une personne en crise, certaines attitudes préventives contribuent à faciliter la communication :

Evitez de...

- Contredire brutalement la personne,
- Imposer votre interprétation
- Chercher à lui prouver qu'elle a tort
- Etre agressif et impatient
- Apporter des commentaires critiques, ironiques ou dévalorisants
- Minimiser les angoisses ou phobies de la personne
- Faire preuve d'agacement, de couper la parole, de hausser la voix
- Donner trop d'informations à la fois
- Faire des reproches
- Menacer
- Poser à plusieurs reprises la même question

Efforcez vous de ...

- Rester calme
- Admettre que cette personne perçoit la réalité différemment de vous
- Prendre en compte la souffrance de la personne
- Créer un climat de confiance et rassurant
- Reconnaître que la personne ne met pas de la mauvaise volonté
- Comprendre que l'agressivité de la personne est peut être due à son mal-être
- Rester à l'écoute
- Laisser la personne s'exprimer jusqu'au bout

Une modification importante du comportement doit alerter.

En cas de crise (voir p 36-37 définition de l'urgence psychiatrique)

- **Restez calme et à l'écoute**
- **Ne soyez jamais agressif, ni impatient**
- **Laissez toujours à la personne la possibilité de partir**

**SE PROTEGER ET ALERter
APPEL AU 15**

A QUI S'ADRESSER ?

Par sa connaissance de l'environnement familial et social de ses patients, le **médecin traitant est le premier interlocuteur** qui détecte souvent très tôt des signes de « fragilisation ». Il intervient aussi dans le suivi de personnes atteintes de troubles psychiques.

Par sa connaissance de l'environnement professionnel, le **médecin du TRAVAIL** est également un interlocuteur privilégié.

Ils sont en mesure d'orienter soit vers un médecin psychiatre libéral soit vers service public ou privé de santé mentale.

Les professionnels de la santé mentale

Il n'est pas toujours facile de faire la différence entre les différents types de « psy ». Sous un même nom commun, on trouve des personnes ayant des formations et des pratiques différentes

Le psychiatre/ le pédopsychiatre :

Il est un médecin spécialiste. A l'hôpital, il coordonne une équipe pluridisciplinaire. Dans un cabinet libéral, il exerce de manière indépendante.

Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et des adolescents.

Ils peuvent poser un diagnostic, prescrire des médicaments, des examens et des soins, décider d'une hospitalisation, rédiger des certificats médicaux.

Le psychologue

Il assure le soutien psychologique des personnes en souffrance psychique. Il participe aux soins de façon autonome ou intégrée dans une équipe. Il peut être formé à des thérapies spécifiques : thérapie familiale, comportementale, psychanalytique.

Le psychothérapeute

Il peut être médecin psychiatre, mais aussi psychologue ou autre. Il doit se prévaloir d'une formation spécifique et être inscrit sur un registre national.

La psychothérapie regroupe un grand nombre de pratiques diverses choisies en fonction du type de souffrance psychique à soulager et de ce que recherche la personne.



Les autres professionnels

D'autres professionnels interviennent dans le champ de la santé mentale :

L'ensemble des professionnels travaillant au sein des équipes pluridisciplinaires est composé d'infirmiers, de rééducateurs (*ergothérapeutes, psychomotriciens...*) d'aides soignants...

Les professionnels médico-sociaux :

- **Assistant social :**

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

- **Educateur spécialisé**

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion.

Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion.

Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée.

L'ensemble de ces professionnels exercent en libéral ou dans des établissements de santé qui participent au dispositif sectoriel de psychiatrie ou qui concourent à la prise en charge en psychiatrie selon un dispositif non sectorisé.

UN DISPOSITIF SECTORIEL DE PSYCHIATRIE GENERALE

Selon le domicile de la personne, sa prise en charge peut être assurée par un des secteurs de psychiatrie.

Le département de Maine et Loire est organisé en 9 secteurs géo-démographiques dont la population varie d'environ 70 000 (pour 7 secteurs) à 120 000 habitants (pour 2 secteurs). Tous les secteurs sont rattachés à un établissement hospitalier :

- 6 secteurs de psychiatrie **adulte** et 2 inter-secteurs de psychiatrie **infanto-juvénile ou pédopsychiatrie** sont ainsi rattachés au CESAME (dont la ville d'Angers et son agglomération)
- 2 secteurs de psychiatrie adulte et 1 secteur de psychiatrie infanto-juvénile sont rattachés au centre hospitalier de **Cholet**.
- 1 secteur de psychiatrie adulte et 1 secteur de psychiatrie infanto-juvénile sont rattachés au centre hospitalier de **Saumur**,

*Seul le CESAME comporte des lits d'hospitalisation complète en pédopsychiatrie.
Les 3 établissements sont autorisés pour recevoir des patients en soins sans consentement.*

Pour les ADULTES

➤ Vers un établissement public autorisé en psychiatrie

1. Le Centre de Santé Mentale Angevin

27 Route de Bouchemaine - 49130 Sainte Gemmes sur Loire

☎ 02.41.80.79.08



Le CESAME est un établissement public de santé.

Régi par la loi du 5 juillet 2011, modifiée par la loi du 27 septembre 2013 qui protège les droits des personnes atteintes de troubles mentaux, il prend en charge la population du département du Maine-et-Loire, excepté les arrondissements de Cholet et de Saumur.

Il est organisé en secteurs géo-démographiques:

- 6 secteurs de psychiatrie adulte (à partir de 16 ans)
- 2 inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile

Des Centres Médico-Psychologiques (CMP), des Hôpitaux de jour (HDL), des Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP), des lieux de permanence sont implantés au plus près du domicile et réduisent, voire évitent, une hospitalisation au CESAME.

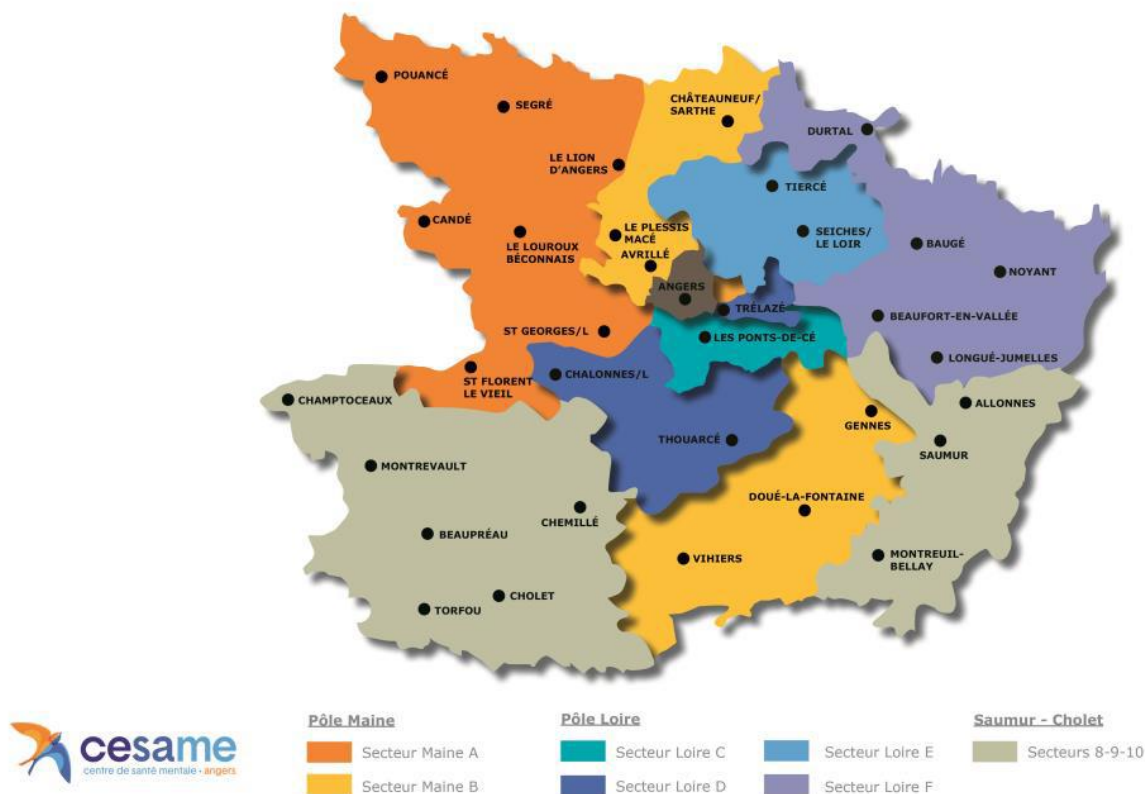
Les CMP organisent les actions de prévention, de diagnostics et de soins. On peut y consulter un médecin, un psychologue, un assistant social ou un infirmier. Les CMP ferment vers 18h en semaine et sont fermés le week-end. S'ajoutent des places d'accueil familial thérapeutique et un dispositif d'inclusion dans le logement.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le CESAME a ouvert l'**Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orient** (UPAO) située à l'entrée de l'établissement. L'**UPAO** accueille les adultes à partir de 16 ans. Elle assure un accueil soignant médicalisé et une permanence téléphonique 24H/24 tous les jours de la semaine, week-end et jours fériés. Quand une hospitalisation est nécessaire, l'utilisateur est hospitalisé sur le site de Ste Gemmes sur Loire.

☎ **02 41 80 75 00**

Pour connaître le secteur dont dépend l'utilisateur (en fonction de son domicile)
Consultez le site internet : www.ch-cesame-angers.fr

Sectorisation adultes du Maine-et-Loire - CESAME



Ville d'Angers

Sectorisation adultes ville d'Angers - CESAME



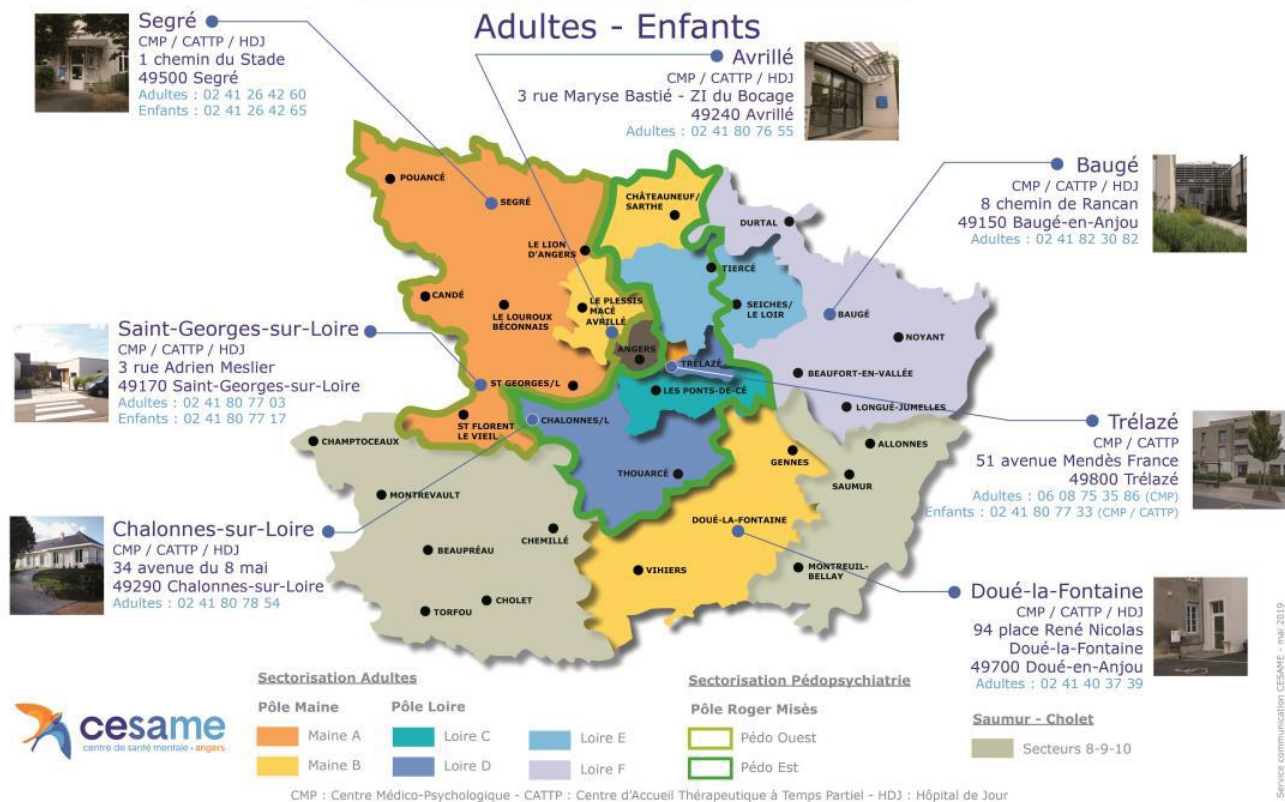
Pôle Maine

-  Secteur Maine A
 Secteur Maine B

Pôle Loire

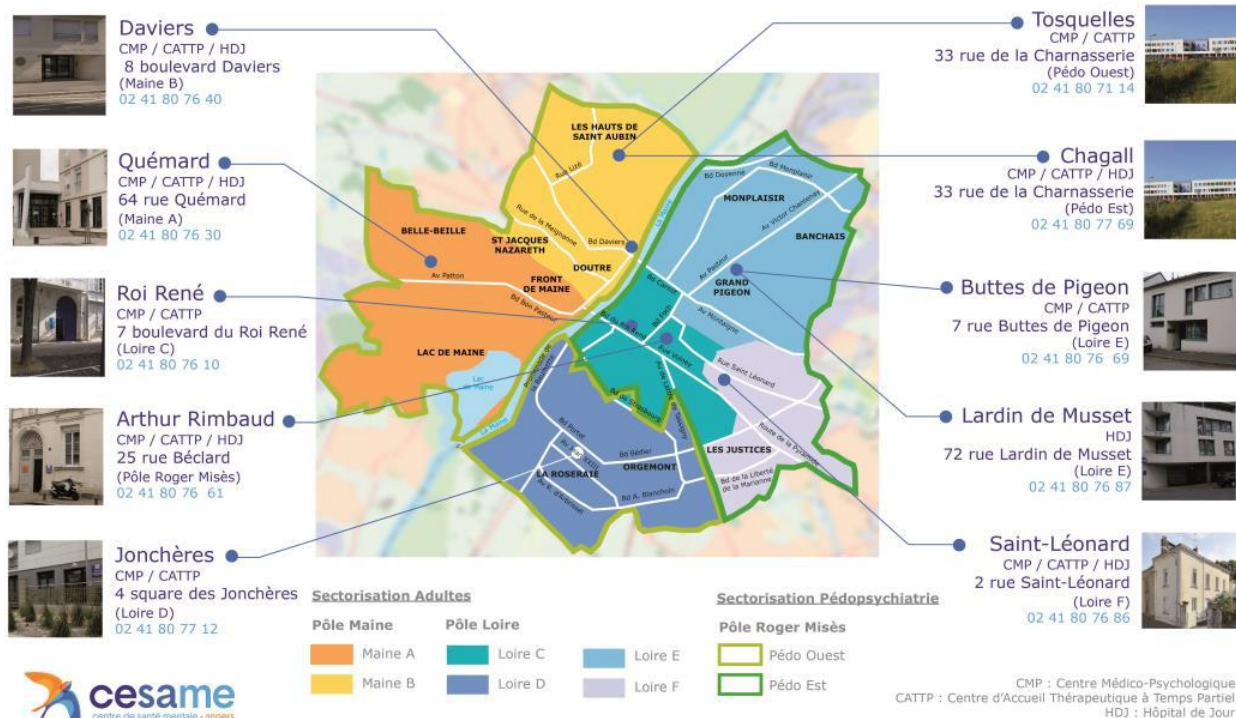
- Secteur Loire C
 Secteur Loire E
- Secteur Loire D
 Secteur Loire F

Liste des CMP / HDJ / CATTP implantés sur le département



Liste des CMP / HDJ / CATTP implantés sur la ville d'Angers

Adultes - Adolescents - Enfants



Le CESAME offre des structures de prise en charge spécifiques, en vue d'apporter des soins adaptés aux patients en fonction de leur âge et/ ou de leur état de santé.

L'Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (UPAO)

Cette nouvelle unité a vocation à accueillir un très large public, à savoir toute personne dont la venue (*libre ou sans consentement*) n'est pas initiée par un secteur de soins. Cependant, ne pourront pas y être admis : les patients avec une intrication somatique, les personnes de plus de 75 ans, les mineurs de moins de 16 ans.

Les Soins Intensifs Psychiatriques à Domicile (SIPAD)

Il s'agit d'une équipe mobile du CESAME dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes devant bénéficier de soins psychiatriques intensifs. Son action s'inscrit en articulation avec l'ensemble des équipes des secteurs du CESAME.

La psychiatrie de liaison aux urgences du CHU (UPAP : Unité Paramédicale d'Accueil Psychiatrique)

La psychiatrie de liaison est pratiquée au sein du Service d'Accueil des Urgences du CHU d'Angers, sur demande du médecin urgentiste en lien avec les psychiatres du CHU.

La prise en charge des détenus (USMP : Unité de Soins en Milieu Pénitentiaire)

Le CESAME s'est organisé de façon intersectorielle pour répondre aux besoins sanitaires de la population carcérale en mettant en place le Dispositif de Soins Psychiatriques à la Maison d'Arrêt d'Angers.

La prise en charge des adolescents (DSA)

Le CESAME offre un dispositif ambulatoire d'accueil, de consultations et de soins offerts aux adolescents et aux jeunes adultes de 14 à 18 ans en souffrance psychique, coordonné par le Département de Soins pour Adolescents situé 25 rue Béclard à Angers.

La prise en charge des personnes âgées

Une activité de gérontopsychiatrie de liaison est développée par le CESAME, en lien notamment avec le CHU d'Angers ainsi que les EHPAD du territoire.

Une consultation de prise en charge du psycho-traumatisme

Elle propose l'évaluation, l'orientation et la prise en charge spécialisée des patients présentant un Trouble de Stress Post-Traumatique (TSPT) suite à une expérience traumatique afin d'éviter le passage à la chronicité.

La prise en charge des personnes en situation de précarité (DIASM : Dispositif Intersectoriel d'Appui en Santé Mentale)

Une équipe mobile spécialisée en psychiatrie-précarité, intervenant dans la rue ou auprès des acteurs de la veille sociale, contribue à la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion, présentant une souffrance psychique.

La prise en charge des auteurs de violences sexuelles

Le Centre Jean-Baptiste PUSSIN propose une consultation de psychiatrie légale aux auteurs de violences sexuelles sous-main de justice.

Le Département de réhabilitation psychosociale

Il rassemble différentes structures permettant un accompagnement spécifique en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle

- un dispositif ambulatoire d'évaluation et d'accompagnement pour un projet individualisé de réadaptation (ORION 49) 02 41 80 76 02
- l'atelier Intersectoriel de Réadaptation Agricole (AIRA) 02 41 76 78 99
- un dispositif d'accompagnement vers le logement (Rocheloire) constitué de 10 appartements thérapeutiques 02 41 80 76 64
- des activités d'éducation thérapeutique ETP

La prise en charge des personnes polyhandicapées (FAPA : Fédération Accueil Polyhandicapés Adultes)

Une unité d'hospitalisation est spécifiquement destinée à l'accueil de personnes présentant des polyhandicaps.

La Maison d'Accueil Spécialisée de Port Thibault (MAS)

Etablissement médico-social, la Maison d'Accueil Spécialisée de Port Thibault est un lieu d'accueil et de vie pour des personnes adultes polyhandicapées et déficiences graves du psychisme dont la prise en charge nécessite un accompagnement permanent dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Participation aux réseaux

▪ **DEPIST AUTISME 49**

Cette association a pour mission de dépister précocement, de réaliser un bilan et mettre en lien les potentiels soignants des équipes du département en charge des enfants autistes.

▪ **PASS-AGE**

Cette association a pour mission de répondre aux besoins et demandes des personnes âgées et de leurs proches, grâce à la création d'un véritable guichet unique et d'un numéro vert

(0800 250 800),

sur la ville d'Angers tout d'abord puis sur l'agglomération d'Angers ensuite.

L'association comprend un réseau de santé gériatrique et le CLIC d'Angers.

Vers une autre structure

ALPHA API

Le service API (Actions pour l'insertion) de l'association ALPHA et MFAM œuvre auprès du public en situation de handicap psychique, en difficulté d'insertion

☎ 02 41 18 81 81

Rôle :

Favoriser l'accès ou le maintien en emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap psychique.

Ses prestations :

- Prestations d'Appui Spécifiques
 - Evaluation de l'employabilité de la personne,
 - Appui à l'élaboration et la validation de projet (emploi ou formation),
 - Facilitation de l'accès et/ou du maintien dans l'emploi ou la formation,
 - Identification et développement des modes de compensation.
- Emploi accompagné
 - Appui à une insertion professionnelle ou au maintien durable à des personnes, à travers une action d'accompagnement à l'emploi, personnalisé, continu et concret,
 - sensibilisation et accompagnement des entreprises,
 - Soutien dans la durée pour assurer le maintien dans l'emploi,
 - Interface entre les différents professionnels œuvrant autour de l'accompagnement de la personne accompagnée.

Les prescriptions sont réalisées par des partenaires institutionnels (Cap Emploi 49, SAMETH, coordonnateurs départementaux, Pôle emploi, AGEFIPH, MDA...) ou sollicitation en direct par les entreprises publiques ou privées.

2. Le Centre Hospitalier de Cholet

1 rue Marengo – 49300 CHOLET

☎ 02.41.49.60.00

Site : www.ch-cholet.fr



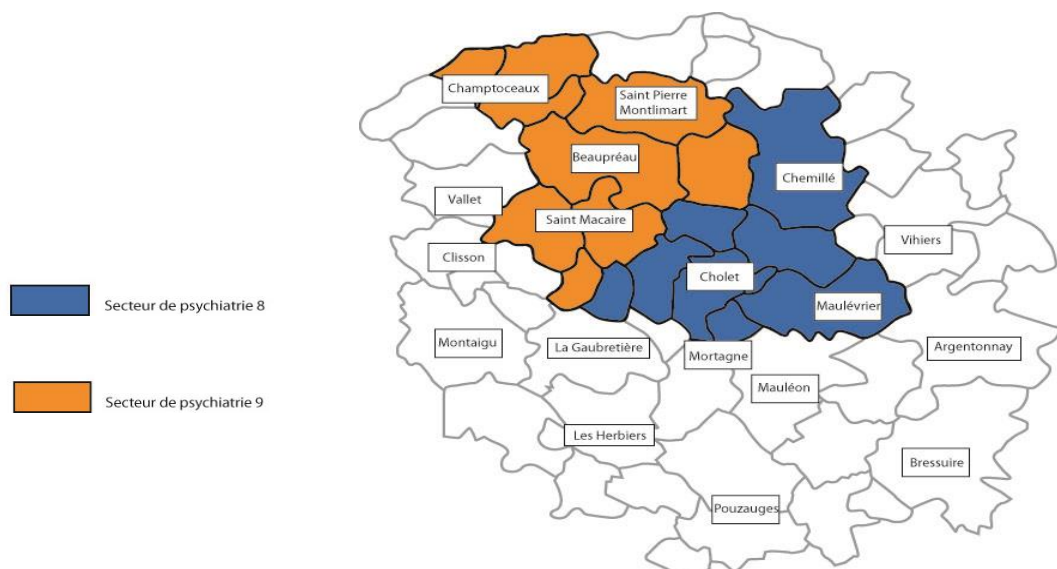
Le centre hospitalier est organisé en deux secteurs géographiques de psychiatrie générale secteur 49G08 et 49G09.

Secteur 49G08 : ☎ 02.41.49.67.22
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Secteur 49G09 : ☎ 02.41.49.68.54
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Il est autorisé pour la prise en charge de personnes au sein des unités suivantes :

- * Unité d'hospitalisation complète fermée pour les hospitalisations sous contraintes médico-légales.
- * Unité d'hospitalisation ouverte pour les hospitalisations en soins libres.
- * Unité d'hospitalisation complète et partielle pour les soins de réhabilitation psycho-sociale.
- * Unité d'hospitalisation complète pour l'accompagnement vers une admission en structure médico-sociale (FO, FAM, MAS).
- * Unité d'hospitalisation complète pour les soins de suicidologie et/ou de psycho-traumatologie.



Urgences psychiatriques

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ 02.41.49.60.00

Présence, 24h/24, d'un psychiatre au sein du Service Accueil des Urgences du Centre Hospitalier de Cholet.

Unité d'Accueil de Crise et de Psychotraumatologie (UACP)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ 02.41.49.66.53

L'unité assure l'accueil et le traitement de la crise pré-suicidaire, suicidaire et des événements psycho-traumatiques.

L'Intervention en Situation de Crise (I.S.C.) a pour objectif de centrer les soins sur l'événement critique du moment, la mise en place de moyens de résolution, puis l'identification et la mobilisation des ressources et des soutiens existants.

Unité Mobile Intersectorielle de Gérontopsychiatrie (UMIGP)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ 02.41.49.68.54

L'UMIGP intervient, sur prescription médicale pour la prise en charge de la personne âgée de plus de 60 ans souffrant de troubles psychiques ou psycho comportementaux, au domicile des patients ou au sein des structures médico-sociales ou organismes (EHPAD, Maison de retraite, UPAD, foyer logement...). Cette unité permet une alternative à l'hospitalisation et s'adresse aux personnes résidant sur les secteurs 8 et 9 de psychiatrie dépendant du Centre Hospitalier de Cholet et du Nord-Vendée.

Unité intersectorielle de réhabilitation psycho-sociale et d'Education Thérapeutique du Patient.

L'UHR intervient pour des soins de réadaptation, de réhabilitation et d'insertion professionnelle sur prescription d'un psychiatre des secteurs de psychiatrie 8 et 9.

Les soins sont majoritairement réalisés par les équipes des CATTP de ces deux secteurs.

Unité de Soins Intensif Psychiatrique à Domicile (SPID)

L'objectif de l'équipe mobile est de permettre à toute personne en situation de décompensation psychique aiguë ou subaiguë de recevoir des soins psychiatriques intensifs tout en restant dans son environnement.

Pro Famille

Contact auprès du secrétariat du secteur 8 – CMP

☎ 02.41.49.71.70

Le programme Pro Famille est un programme psycho éducatif destiné aux familles et proches de patients souffrant de schizophrénie et de troubles apparentés.

Le service d'addictologie

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ 02.41.49.66.54

L'unité fonctionnelle d'addictologie consacre principalement son activité aux sevrages d'alcool, de tabac, de cannabis, de psychotropes. Elle propose une activité de consultations hospitalières d'addictologie en ambulatoire et une unité de 12 lits d'hospitalisation complète recevant sur leur demande des malades dépendants pour un séjour de 12 jours ; les admissions sont programmées le lundi.



3. Le Centre Hospitalier de Saumur

Route de Fontevraud, 49403 Saumur

☎ 02 41 53 30 30



Le Centre Hospitalier de Saumur est un établissement public de santé disposant :

- D'une médecine ambulatoire développée (*toutes spécialités confondues*)
- D'un hôpital de jour accueillant les personnes ayant nécessité de mener explorations et/ou bilans d'une part, ayant nécessité de soins spécifiques d'autre part
- De lits d'hospitalisation permettant d'accueillir en soin les pathologies le nécessitant et ne pouvant pas être prises en charge en hôpital de jour ou en ambulatoire.

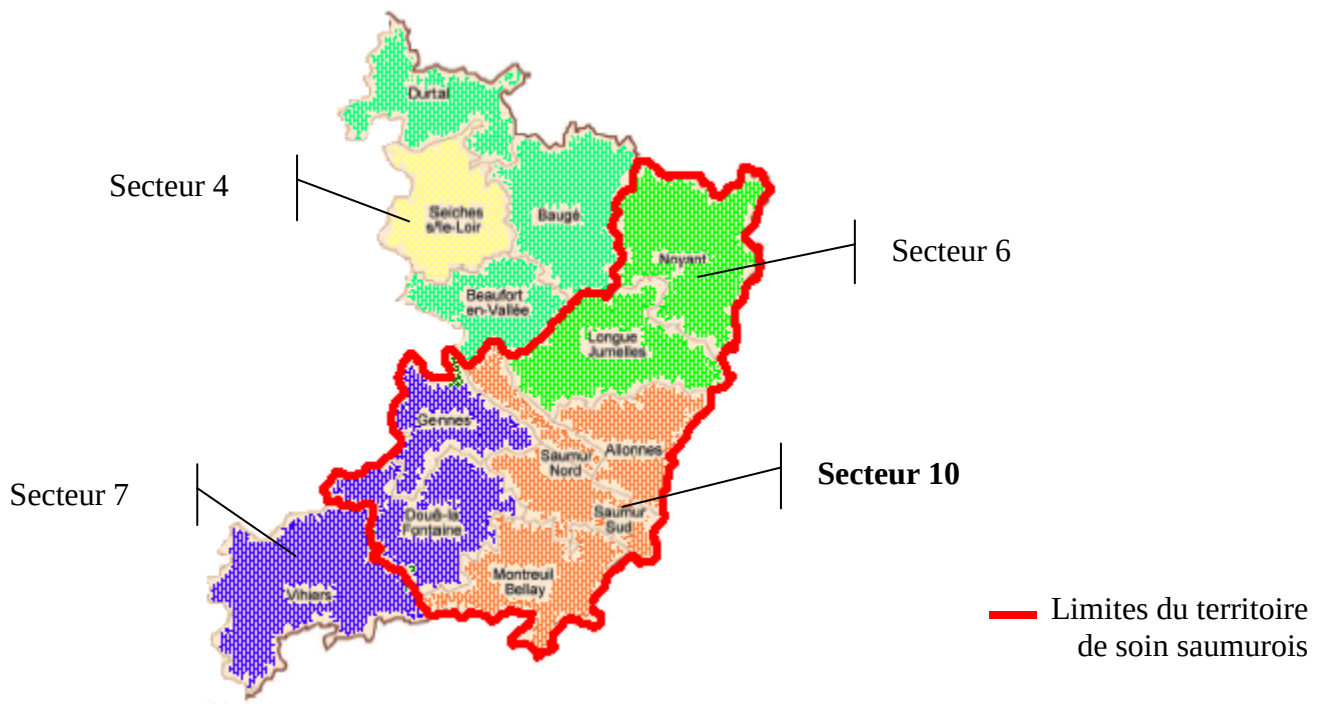
Cet établissement intègre deux secteurs de psychiatrie dont

- un secteur de psychiatrie adulte dit Secteur 10 au sein du Pôle de Psychiatrie, de Santé Mentale et d'Addictologie du saumurois.
- un secteur de pédopsychiatrie au sein du Pôle Femme Mère Enfant et Médico-technique.

Le secteur de psychiatrie est un dispositif national permettant à tout un chacun de pouvoir trouver les soins nécessaires où qu'il réside.

Chaque secteur concerne une population identique de 70 000 habitants pour un secteur adulte et d'environ le double pour un secteur de pédopsychiatrie.

Le secteur de psychiatrie adulte intégré au Centre Hospitalier de Saumur accueille sans distinction les personnes résidant sur le SUD-EST du département (*anciens cantons d'Allonnes, Saumur Nord, Saumur Sud, Montreuil Bellay*) âgées de plus de 16 ans.



Le secteur psychiatrique adulte dispose comme tout secteur de trois niveaux de soins :

Le soin ambulatoire particulièrement développé sur le secteur avec

- **Un lieu de consultations programmées**
*au Centre Médico-Psychologique (CMP), situé
 4 rue seigneur, 49400 Saumur
 Tél : 02.41.50.03.13*

Il permet de rencontrer et de bénéficier si nécessité d'un suivi assuré selon la clinique par un psychiatrique, un psychologues, une infirmière voire une assistante sociale.

- **Un lieu d'accueil et d'évaluation non programmés**
*Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel (CATTP)
 4 bis rue Seigneur, 49400 Saumur
 Tél : 02.41.50.05.25*

du lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13 heures à 17h30.

Il permet d'organiser une rencontre avec un professionnel de santé mentale dans la demi-journée.

Après évaluation de l'état de santé, en lien avec l'équipe médicale, la prise en charge la plus adaptée à l'état clinique peut être proposée (*consultation programmée avec le professionnel le plus adapté, consultation médicale immédiate voire adressage vers les urgences psychiatriques du Centre Hospitalier ou en hospitalisation spécialisée*).

- **Un soin au domicile de la personne**

Il permet d'une part :

D'assurer le suivi rapproché des usagers présentant un trouble psychiatrique de long cours, nécessitant d'être accompagné au quotidien de façon soutenue (sous la forme d'un Accompagnement à la Vie Quotidienne AVQ)

D'assurer l'évaluation et la prise en charge au domicile de façon spécifique pour ce qui concerne la gériatrie-psychiatrie (équipe dédiée)

D'offrir des possibilités de co-intervention (médecin généraliste – soignant) en évaluation et pour une prise en charge de l'aigu au plus près de l'utilisateur

- **Un soin en lien avec le rétablissement et la citoyenneté**

Construction d'une posture de rétablissement dans la cité par le travail de la citoyenneté avec prise en compte de la réinsertion par le logement, le travail, et plus largement des loisirs

Construction de programmes d'ETP

Soutien d'une association d'utilisateurs intégrée dans les instances du pôle (conseil de pôle – bureau de pôle élargi)

- **Un soin dit d'alternative à l'hospitalisation avec :**

- ✓ ***Un soin d'hôpital de jour***

- 106 rue du Mouton,
49400 Saumur
Tél : 02.41.40.70.34

- ✓ ***Des ateliers thérapeutiques***

- **Un soin en hospitalisation**

- ✓ ***En hospitalisation de court séjour sur l'unité Loire.***

- L'unité offre des soins de qualité adaptés au plus juste de l'état clinique.

- ✓ ***En hospitalisation dite de réhabilitation sur l'unité Thouet.***

- L'unité dispense des soins tournés vers la rééducation, la réhabilitation avec un abord de la réinsertion socioprofessionnelle.

Le secteur de psychiatrie adulte étant implanté dans un Centre Hospitalier, il organise

- **L'accueil des « urgences psychiatriques » et post-urgences** avec
 - ✓ **Mise à disposition d'une équipe dédiée « d'accueil des urgences psychiatriques »** présente 7/7j constituée d'infirmiers de santé mentale formés à cet accueil spécifique, de médecins psychiatres assurant les évaluations de 8h30 à 18h30, la période de nuit et de week-end étant assurée par l'astreinte médicale psychiatrique.
 - ✓ **Mise à disposition d'un soin spécifique sur les lits dits « psycho-sociaux »**
Ce dispositif offre, après évaluation médicale, la possibilité de trouver quelques jours de répit sur ces lits et de travailler sur 5 jours maximum les éléments venant sous-tendre l'état de crise initiale.
- **Le soin aux personnes hospitalisées sur les autres services du Centre Hospitalier** et requérant de plus un soin ou un avis psychiatrique.



Pour les ENFANTS, ADOLESCENTS et JEUNES ADULTES

Par sa connaissance de l'environnement familial et social de l'enfant, **le médecin traitant, médecin généraliste ou pédiatre est le premier interlocuteur** qui détecte souvent très tôt des signes de « fragilisation ».

Le **médecin scolaire** et **le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI)** sont également des interlocuteurs privilégiés.

Ils sont en mesure d'orienter soit vers un médecin **psychiatre**, soit vers un **service public ou privé de santé mentale**.

➤ Vers un établissement public autorisé en psychiatrie

1. INTER-SECTEURS EST ET OUEST D'ANGERS : enfants et adolescents

Le site d'Angers : le **Centre Roger Misès** - 33 rue de la Charnasserie 49100 ANGERS
Psychiatrie infanto-juvénile Est 02 41 80 77 33
Psychiatrie infanto-juvénile Ouest 02 41 80 77 41

Le Centre Roger Misès comprend les Centres de consultations Médico-Psychologiques (CMP), les soins ambulatoires (CATTP et hôpital de jour), les unités d'hospitalisation.

Les urgences pédiatriques du CHU d'Angers concourent à l'accueil en urgence des situations aiguës nécessitant l'accès pour un bilan somatique au plateau technique du CHU.

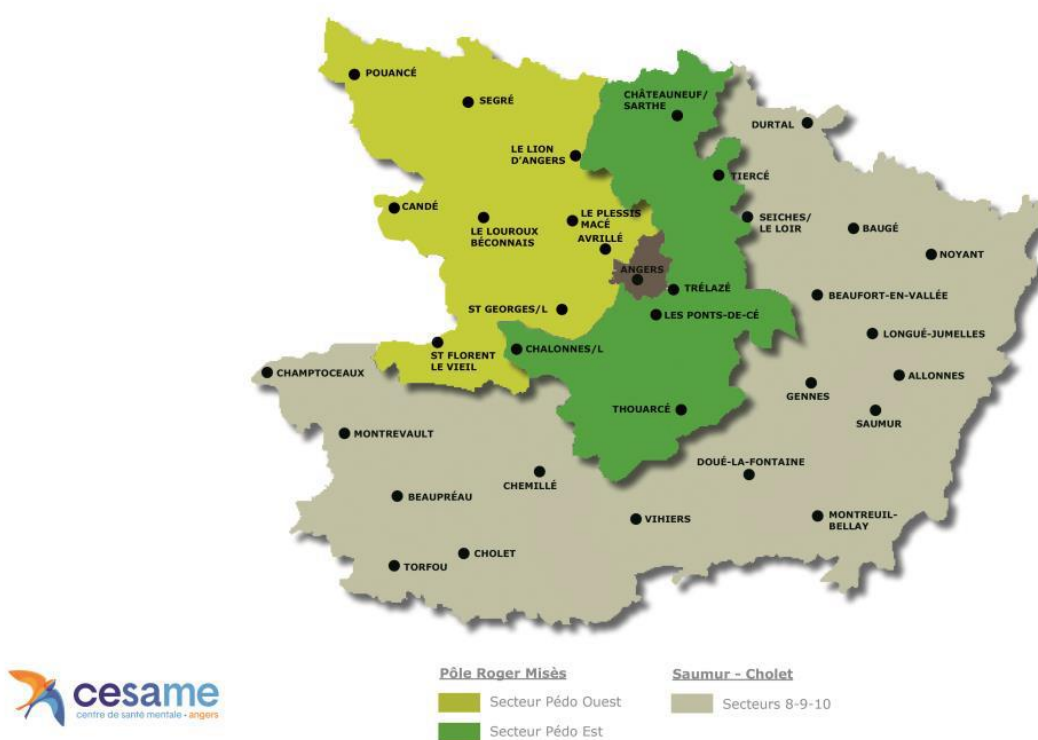
« Une Unité de Soins pour et autour du Bébé » (USBB) (*les bébés et leurs parents*) est également implantée au sein du Centre Roger Misès.

Les adolescents de 14 à 18 ans bénéficient de soins spécifiques organisés en ambulatoire avec les services de psychiatrie générale coordonnés par le Département de Soins pour Adolescents (DSA) situé 25 rue Béclard à Angers .

Le CESAME proposé également une consultation de psychiatrie transculturelle : Ce dispositif accompagne les patients et leurs familles venant d'horizons culturels différents. Il complète les soins en cas de malentendu lié à des représentations culturelles afin de répondre aux besoins et aux difficultés du patient.

Pour connaître le secteur dont dépend l'utilisateur (en fonction de son domicile)
Consultez le site internet : www.ch-cesame-angers.fr

Sectorisation enfants du Maine-et-Loire - CESAME



Service communication CESAME - mai 2019

Sectorisation enfants ville d'Angers - CESAME

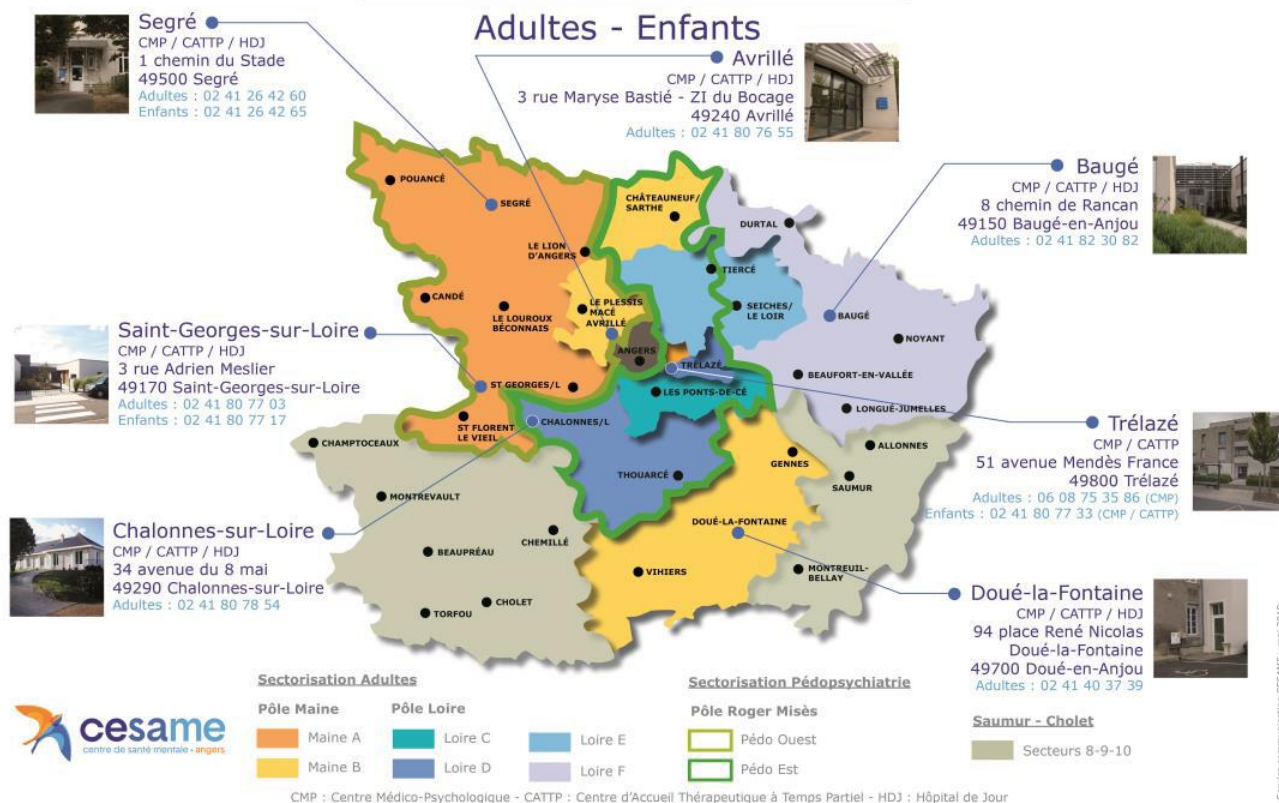


Pôle Roger Misès

- Secteur Pêdo Ouest
- Secteur Pêdo Est

Service communication CESAME - mai 2019

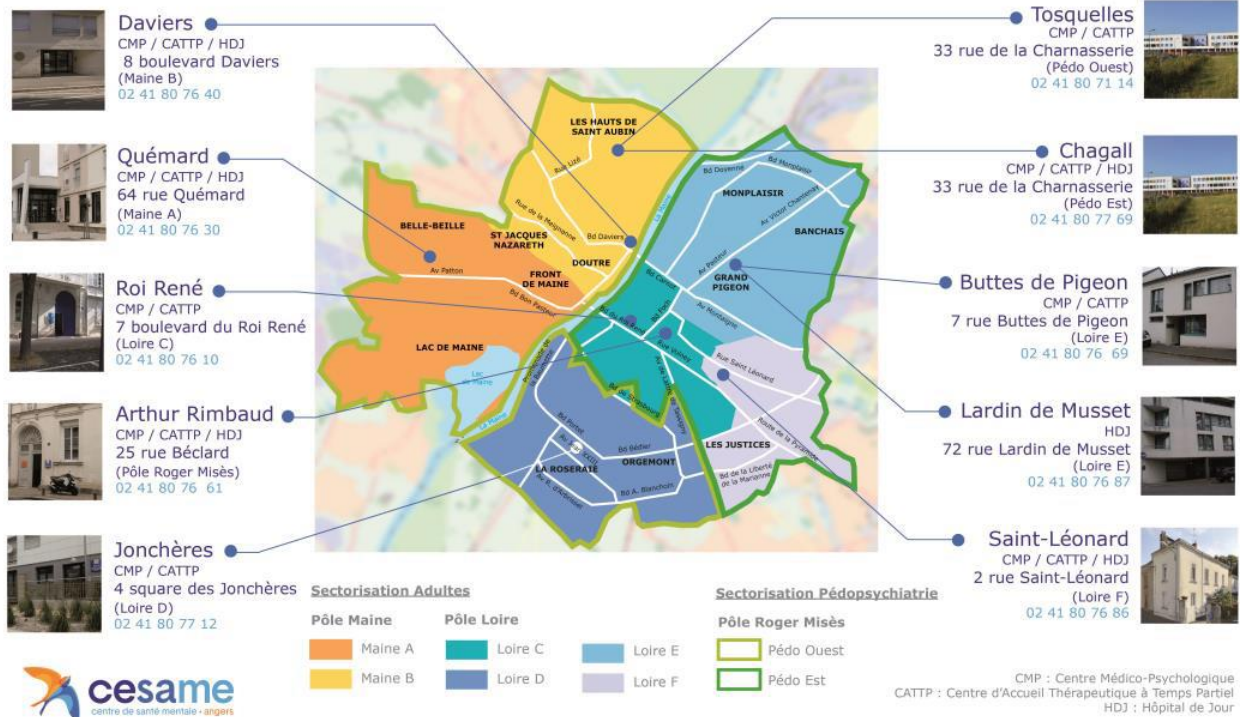
Liste des CMP / HDJ / CATTP implantés sur le département



Service communication CESAME - mai 2019

Liste des CMP / HDJ / CATTP implantés sur la ville d'Angers

Adultes - Adolescents - Enfants



2. SECTEUR CHOLET :

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ 02.41.49.60.00

Site : www.ch-cholet.fr

Prise en charge des enfants de 0 à 18 ans des communes des secteurs 49G08 et 49G09 de psychiatrie adulte.

- Diagnostic et traitement des pathologies :
 - de la personnalité,
 - du développement,
 - de la relation
 - et plus généralement de la souffrance psychologique, y compris réactionnelle et dans ses aspects indirects comme la somatisation.

CHOLET : Filière de soins des enfants de 0 à 3 ans :

Le Service d'Intervention Précoce A l'Hôpital et à Domicile (SIPHAD)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET (au sein du Pavillon Femmes Parents Enfants du Centre Hospitalier de Cholet)

☎ 02.41.49.71.13

La mission du SIPHAD est la prise en compte précoce de la souffrance psychique des enfants, de la conception à la scolarisation (< 3 ans), et de leurs parents.

Une attention particulière est portée au développement psychomoteur et/ou psychologique de l'enfant ainsi qu'au processus de la parentalité.

L'équipe de soins procède à une évaluation diagnostique et propose des soins initiaux. En fonction des situations, les soins sont proposés à l'hôpital ou à domicile.

CHOLET : Filière de soins des enfants de 3 à 12 ans :

Pour les patients du secteur de Cholet

- Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants (CSMPE)
Avenue des Cordeliers
49300 CHOLET
☎ 02.41.49.71.11 (secrétariat)
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
Avenue des Cordeliers
49300 CHOLET
☎ 02.41.49.71.11 (secrétariat)

Pour les patients du secteur de Beaupréau

- Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants (CSMPE)
24 rue de Mont de Vie
49600 BEAUPREAU
☎ 02 41 49 71 11 (secrétariat)
☎ 02.41.49.63.37 (accueil soignant du lundi au vendredi de 13h00 à 14h30)
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
24 rue Mont de vie
49600 BEAUPREAU
☎ 02.41.49.71.11 (secrétariat)

Pour l'ensemble des patients du secteur de pédopsychiatrie :

Unités d'hospitalisation de jour

- **Pour enfants de 3 à 6 ans :** ☎ **02.41.49.71.11**
 - « Unité des Petits » - 1 rue Marengo – 49325 CHOLET
(au sein du Pavillon Femmes Parents Enfants du Centre Hospitalier de Cholet)
- **Pour enfants de 6 à 12 ans :** ☎ **02.41.49.71.11**
 - « Unité des Grands » - Avenue des Cordeliers – 49300 CHOLET

Filière de soins des adolescents (12 à 18 ans) :

- Consultation Spécialisée pour Adolescents (CSA), site du Centre Hospitalier dans le bâtiment du secteur 8 de psychiatrie – 49325 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12 (secrétariat)**

☎ **02 41 49 68 18 (accueil soignant du lundi au vendredi)**

- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) (site CSA)
1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12**

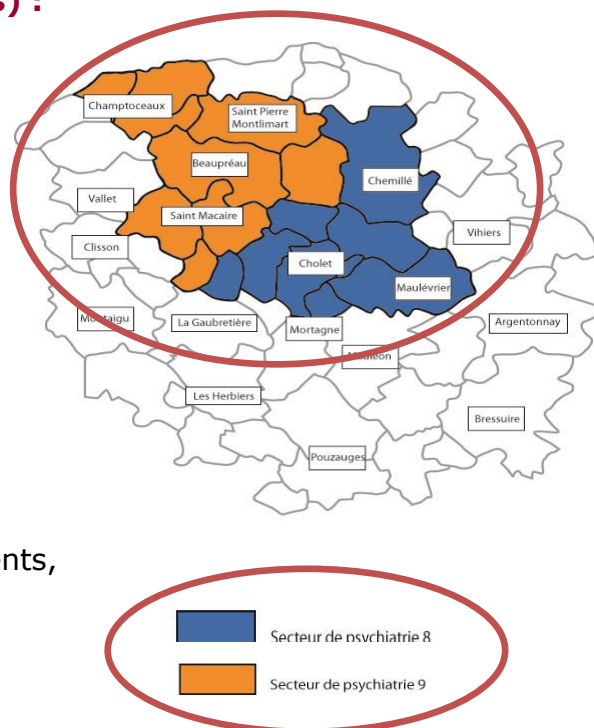
- Unité d'hospitalisation de jour des adolescents,
Avenue des Cordeliers – 49300 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12**

- Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CSMPEA)
24 rue Mont de Vie - 49600 BEAUPREAU

☎ **02 41 49 71 12 (secrétariat)**

☎ **02 41 49 63 37 (accueil soignant du lundi au vendredi de 13h00 à 14h30)**



Le Centre hospitalier de Cholet prend en charge des enfants de 0 à 18 ans des communes des Secteurs de psychiatrie adultes 8 et 9.

Vers un autre service du Centre Hospitalier de Cholet

L'unité de médecine de l'adolescent

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

(au sein du service de pédiatrie du Pavillon Femmes Parents Enfants)

☎ 02 41 49 66 00

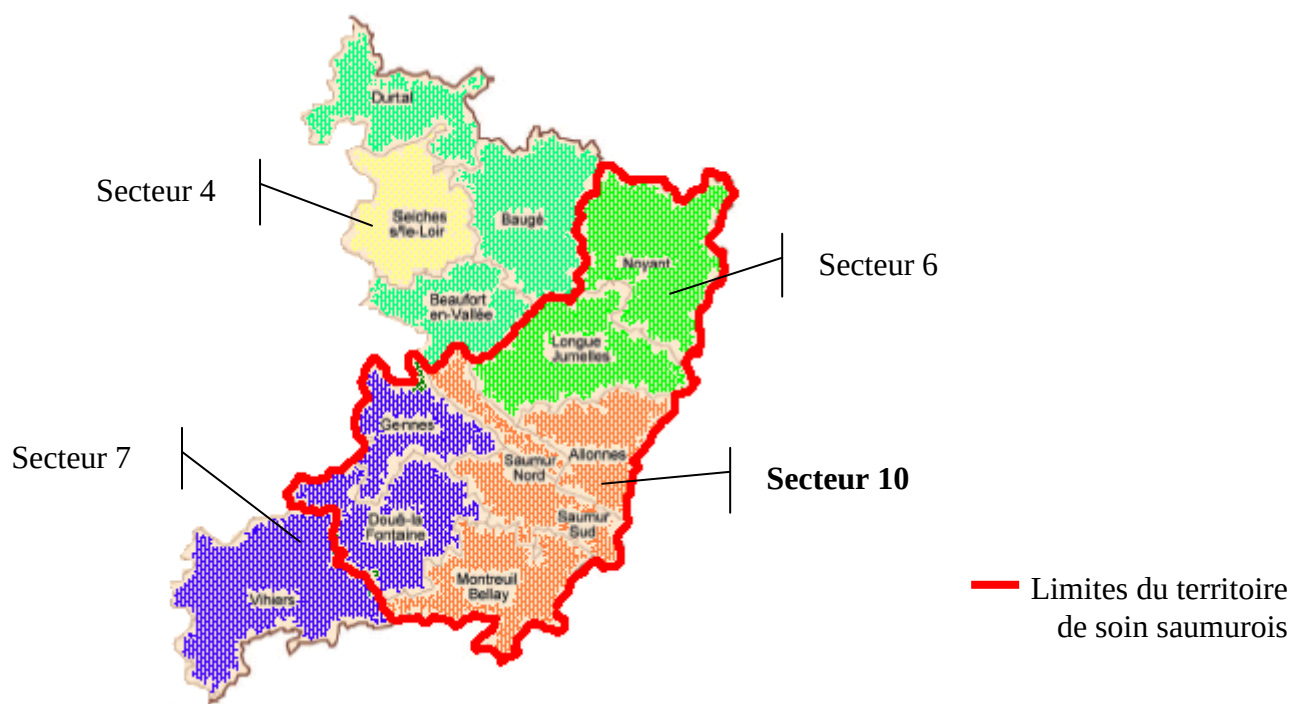
Cette unité, composée d'équipes mixtes à la fois pédiatriques et psychologiques, permet une prise en charge globale des problématiques adolescentes médicales, chirurgicales et psychologiques

3. SECTEUR SAUMUR : Le centre hospitalier de Saumur

Le Centre hospitalier du Saumurois
1 route de Fontevraud – 49400 SAUMUR
☎ 02.41.53.30.30



Le secteur de pédopsychiatrie intégré au Centre Hospitalier de Saumur accueille sans distinction les personnes résidant sur l'EST du département (*anciens cantons d'Allonnes, Saumur Nord, Saumur Sud, Montreuil Bellay, Baugé, Beaufort en Vallée, Noyant, Longué-Jumelles, Gennes, Doué la Fontaine, Vihiers*) âgés de moins de 16 ans.



Dans le cadre de la prise en charge sectorielle, un travail spécifique autour de l'autisme est mis en place en articulation avec l'antenne saumuroise du centre régional autisme des pays de Loire (CRA). L'équipe pluridisciplinaire ERA (équipe de référence autisme) du CMP de pédopsychiatrie, formée spécifiquement, procède au dépistage et à l'évaluation des Troubles du Spectre Autistique à l'aide de tests standardisés, de la phase diagnostique au suivi personnalisé de l'enfant à travers un projet de soin individualisé validé par la famille.

Un travail spécifique autour de la naissance est mis en place en maternité et en néonatalogie en articulation et par conventionnement avec les équipes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de Maine et Loire. Deux psychologues du CMP de pédopsychiatrie relayées par l'équipe pluridisciplinaire spécialisées AuBe (Autour du Berceau) proposent un accompagnement des premiers liens et un dispositif de soutien de la relation parents-enfants.

Le CH de Saumur dispose comme tout secteur de trois niveaux de soins :

Le soin ambulatoire avec

- **Plusieurs lieux de consultations programmées**
 - Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Saumur situé
106 rue du mouton - 49400 Saumur
 : **02.41.40.11.80**
 - Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Baugé en Anjou situé
8 Bd du Maréchal Foch - 49150 Baugé
 : **02.41.84.10.07**
 - L'antenne de Doué situé
4 rue Saint François - 49700 Doué la Fontaine
 : **02.41.83.98.61**

Ces lieux proposent, si nécessaire, un suivi spécialisé et adapté à l'âge de l'enfant et à sa situation.

Le soin dit d'alternative à l'hospitalisation avec un

- **Un soin d'hôpital de jour**
106 rue du Mouton,
49400 Saumur
- **Des ateliers thérapeutiques**

Le soin en hospitalisation

Les lits d'hospitalisation sont, par conventionnement, rattachés au CESAME et situés sur les hauts de Saint Aubin à Angers.

Le secteur de Pédopsychiatrie étant implanté dans un Centre Hospitalier il assure de plus :

- **l'accueil des « urgences pédo - psychiatriques »**
 - **Mise à disposition d'une équipe médicale dédiée** présente 5/7j constituée de médecins pédopsychiatres assurant les évaluations de 8h30 à 18h30, la période de nuit et de week-end étant assurée par l'astreinte médicale psychiatrique (*conjointement au secteur de psychiatrie adulte*).
 - **Mise à disposition d'un soin spécifique sur les lits pédiatriques.** L'enfant pourra, si jugé nécessaire par le pédopsychiatre, trouver quelques jours de répit sur ces lits et travailler sur quelques jours les éléments venant sous-tendre l'état de crise initiale.

Enfin ces deux secteurs mettent à disposition de l'Est du département, un soin spécifique pour les adolescents :

- **Une permanence pour adolescents de 13 à 20 ans** est ouverte le mardi de 17h à 19h située dans les locaux du CMP adultes, 4 rue Seigneur à Saumur pour une première évaluation puis une orientation éventuelle selon l'âge et le lieu de résidence vers le secteur de rattachement pour poursuite des soins ambulatoires
- **Un temps d'hospitalisation de jour** le mercredi uniquement



UN DISPOSITIF NON SECTORIEL DE PSYCHIATRIE ADULTES ET ENFANTS

Pour les ADULTES

➤ Vers un établissement public



CHU d'ANGERS : Service de Psychiatrie et d'Addictologie

Le service de Psychiatrie et d'Addictologie propose différentes prises en charge pour les patients majeurs souffrant de troubles psychiques et/ou addictifs (alcools, opiacés, psychostimulants, cannabis, trouble du comportement alimentaire) :

- des soins non programmés avec évaluation dans les différents services du CHU dont les urgences adultes et la réanimation, et
- des soins programmés avec consultations d'évaluation rapide à la demande des médecins généralistes.

Au décours de ces évaluations initiales, des soins peuvent être proposés dans les différentes unités de soins du service :

- hospitalisation complète d'addictologie et de psychiatrie,
- hospitalisation de semaine,
- hospitalisation de jour.

Dans ces différentes unités, la prise en charge est pluridisciplinaire avec intervention de l'équipe médicale de Psychiatrie et d'addictologie mais aussi la possibilité d'intervention d'assistante sociale, de psychologue clinicienne, de neuropsychologue, de nutritionniste, d'art-thérapeute, de psychomotricienne...



Les différentes activités

Hospitalisation de
jour de psychiatrie
et d'addictologie

Hospitalisation de
semaine de
psychiatrie et
d'addictologie

Hospitalisation
conventionnelle de
psychiatrie et
d'addictologie

Consultations
externes de
psychiatrie et
d'addictologie

Liaison de
psychiatrie et
d'addictologie

- Consultations externes : 02 41 35 32 44
- Unité d'hospitalisation complète : 02 41 35 37 80
- Unité d'hospitalisation de semaine : 02 41 35 37 84
- Unité d'hôpital de jour : 02 41 35 40 00
- Infirmière de coordination : 02 41 35 77 22

➤ Vers un établissement privé de santé mentale

La Clinique Saint Didier

13 avenue du Commandant Mesnard

Parc de la Haye – 49240 AVRILLE

☎ 02.41.33.34.44



La Clinique Saint Didier est un établissement privé de soins en psychiatrie générale adulte. Elle possède une capacité de 30 lits et les patients y sont accueillis en hospitalisation libre. L'orientation des soins est particulièrement tournée vers les troubles de l'humeur souvent en lien avec une crise suicidaire.

Les admissions sont programmées et organisées de la façon suivante :

- ✓ Les demandes écrites établies uniquement par un médecin demandeur sont adressées par courrier postal, par mail ou par fax à la clinique.
- ✓ Les demandes sont examinées en commission d'admission.
- ✓ Le secrétariat de la clinique prend contact avec le médecin demandeur et le patient.
- ✓ Une date d'entrée est programmée et un dossier de pré-admission est constitué.
- ✓ Une consultation de pré-admission peut être proposée par les médecins psychiatres de la clinique.

La durée moyenne de séjour se situe aux alentours de 35 à 45 jours. L'établissement assure des soins à visée thérapeutique avec une équipe soignante pluridisciplinaire (aides-soignants, infirmiers, médecins psychiatres et somaticien).

Des ateliers et activités à visée thérapeutique et occupationnelle sont proposées aux patients et programmés du lundi au vendredi par l'équipe paramédicale dans le cadre du projet de soins individualisé.



Pour les ENFANTS, ADOLESCENTS et JEUNES ADULTES

➤ Vers un établissement public

CHU d'Angers : Activité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

L'activité de psychiatrie et de psychologie de l'enfant et de l'adolescent se trouve implantée au sein de l'hôpital pédiatrique – le Centre Robert Debré. Cette unité fait partie du pôle femme-mère-enfant, qui englobe la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie et la pédopsychiatrie.



Cette activité assure :

- une mission d'accueil d'urgence en pédiatrie, ou encore aux urgences adultes pour la tranche d'âge 16-18 ans.
- une mission de pédopsychiatrie de liaison avec l'ensemble des services médico-chirurgicaux pour chaque tranche d'âge, depuis la naissance (*maternité*) et les mois qui la précèdent, jusqu'à la majorité (*clinique de l'adolescent et liaison hospitalière en pédiatrie et hors pédiatrie*).
- une mission d'enseignement et de recherche

L'équipe de pédopsychiatrie se compose de quatre médecins, deux internes de spécialité, une psychologue, une secrétaire.

Particularités de cette activité :

- Sa non sectorisation qui permet à toute situation d'urgence (*situations de crise en particulier*) ou de liaison d'être prise en charge in situ avant toute orientation éventuelle.
- Son action de prévention et de soins psychiques pour tout nourrisson, enfant ou adolescent souffrant d'une affection somatique aiguë ou chronique, ainsi que toute situation de parentalité complexe dans le cadre de l'hospitalisation d'un bébé, enfant ou adolescent.
- Son partenariat avec l'ensemble des structures sanitaires, éducatives, sociales et médicosociales du département.

Activités transversales de l'équipe :

- **Réseau obésité**, en partenariat avec le Centre de Réadaptation Fonctionnelle Pédiatrique des Capucins.
- **Consultations conjointes mensuelles Pédopsychiatrie-Neuropédiatrie** autour de l'instabilité psychomotrice
- **CEDRE (Centre d'Évaluation Neuro-Développementale et Psycho-Relationnelle de l'Enfant)**, l'activité du Cèdre rassemblant le CAMSP polyvalent, le CRA, l'Unité de neuropédiatrie et l'Unité de Pédopsychiatrie du CHU, pour les enfants présentant des troubles des apprentissages.
- **PAPED (Permanence d'Accueil Pédiatrique de l'Enfance en Danger)**.
L'équipe de pédopsychiatrie assure des liens étroits avec la PAPED, tant auprès des enfants, des adolescents (*et leurs parents*) en souffrance, en lien avec une maltraitance ou des négligences et faisant l'objet d'une procédure judiciaire, que des équipes (supervision et formations).
- **CRA (Centre Ressources Autisme des Pays de la Loire)** au CHU depuis 2012. Ce dispositif médico-social régional composé de plus de 25 professionnels et adossé au CHU d'Angers répond aux missions des CRA (*Décret 2005*) et notamment à une activité d'information, de formation, de soutien au diagnostic et de recherches. Le CRA des Pays de la Loire souhaite maintenir les liens forts, tant cliniques, pédagogiques que de recherches avec l'ensemble des partenaires (*Secteurs de pédopsychiatrie, CAMSP, CMPP...*).

- Secrétariat de pédopsychiatrie : 02 41 35 44 42 (9h-12h, 13h-17h)
- Urgences pédiatriques (*Centre Robert Debré*) : 02 41 35 44 27 (24h/24h)
- Secrétariats du CAMPS : 02 41 35 32 78
- Secrétariat de neuropédiatrie : 02 41 35 44 45
- Secrétariat du CRA : 02 41 35 31 21
- Secrétariat du réseau obésité : 02 41 35 56 55

➤ Vers un établissement privé de santé mentale :

Le Pin En Mauges



PARC DE LA MENANTIERE

49110 LE PIN EN MAUGES

☎ 02 41 75 61 00

Fax : 0241700814

Mail : institut@institut-lepin.com

Site : www.institutpsychotherapie.com

L'organisation de la prise en charge à l'institut psychothérapique du Pin en Mauges se fait dans le cadre d'une hospitalisation complète suite à la demande conjointe patient/famille/professionnels médicaux.

Différents temps institutionnels sont organisés en cours de séjours afin de permettre au patient de se reconstruire dans un cadre contenant (*groupe de thérapie, entretiens de famille, ateliers ergothérapiques...*).

L'établissement compte 62 places d'hospitalisation complète à destination des 16-30 ans.

➤ Vers une autre structure

Le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

4 rue Larrey à Angers - (au centre Robert Debré du CHU)

☎ 02.41.73.87.19

✉: camsp.polyvalent49@mfam-enancefamille.fr

Le centre d'action médico-sociale précoce polyvalent du Maine-et-Loire accompagne les familles dans le cadre de la prévention, du dépistage et de l'accompagnement précoce des situations de handicap du jeune enfant (*de la naissance à 6 ans*). Il s'adresse aux parents habitant le Maine-et-Loire.

Le CAMSP a pour objet de mener une approche diagnostique permettant d'évaluer dans le temps les capacités et les besoins du jeune enfant au regard de ses difficultés motrices, auditives, visuelles, psychologiques, mentales...

En lien avec le quotidien de la famille, l'équipe du CAMSP proposera alors un accompagnement et une orientation, adaptés au mieux aux besoins de l'enfant.

Le CAMSP-CMPP

33 rue Roger Chauviré

49100 ANGERS

☎ 02 41 721 838

Antenne de Cholet

1 place Michel Ange

Bâtiment A

49300 CHOLET



02 41 290 699

02 41 291 001



Antenne de Saumur

56 rue Vaugoin

49400 Saint-Hilaire Saint-Florent



02 41 597 408

02 41 404 790



Les centres médico-psycho-pédagogiques sont des services médico-sociaux assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Les CMPP sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

Les demandes de consultation dans un Centre Médico-Psycho-Pédagogique peuvent se faire sur **l'initiative des parents, ou du tuteur légal** et ont parfois lieu après le conseil d'un tiers. Les adolescents, quant à eux, peuvent venir d'eux-mêmes. Sauf exception, le traitement est effectué avec maintien de l'enfant dans son milieu de vie familiale et scolaire ordinaire.

Les CMPP accueillent des nouvelles demandes tout au long de l'année, sans notion d'effectif ou de places installées.

La Maison des Adolescents de Maine et Loire (MdA49)

1 Place André Leroy - Angers

☎ 02.41.80.76.62



La Maison des Adolescents de Maine-et-Loire (MdA 49) est un lieu d'écoute, d'information, d'évaluation et d'orientation pour les jeunes de 11 à 21 ans, de leurs parents et entourage, avec ou sans rdv.

Les professionnels de la MdA reçoivent les jeunes et/ou leurs parents afin de démêler la problématique amenée, prendre en charge sur place par un accompagnement pluridisciplinaire de courte durée ou relayer vers la bonne prise en charge.

Il s'agit de pouvoir repérer en amont les raisons du mal-être : difficultés sociales, familiales, d'ordre affectif ou sexuel, d'intégration scolaire, isolement, conduites à risque _ avec ou sans substance _, embrigadement, etc.

La MdA 49 peut également disposer de permanences spécialisées (ex. permanence juridique d'avocat un lundi matin sur deux). Ses équipes sont composées d'infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, pédopsychiatre, pédiatre, conseillères conjugales et familiales, etc.

En plus du site principal d'Angers, la MdA 49 dispose d'une antenne à Cholet, à Saumur et d'une permanence sur rdv à Baugé-en-Anjou (un mercredi après-midi sur 2).

La Maison des Ados est également un lieu ressource à destination des professionnels sur toute problématique adolescente (autour d'une situation complexe, au format groupal et pluridisciplinaire sur certaines portions du territoire, etc.). Elle mène des actions de prévention en partenariat avec les structures du réseau adolescents.

Horaires d'ouvertures et adresse de chacun des sites de la MdA : www.maisondesados-angers.fr

Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

2 Bd Victor Beaussier - Angers

☎ 02.41.22.69.10

Le SUMPPS est un service commun de l'Université ouvert à tous ses **étudiants**.

Ses missions sont définies par décret et elles ont été élargies au fil des années en fonction de la demande des usagers. Ainsi, outre l'examen préventif au cours des 3 premières années d'études, il assure un **accueil permanent et personnalisé** pour ceux parmi vous qui souhaitent demander conseil, mettre à jour une vaccination, obtenir un certificat médical, consulter pour toute question ou problème médical, gynécologique, psychologique, psychiatrique, diététique ou social.

URGENCES

L'urgence en psychiatrie est liée à la notion de danger pour la personne et/ou son entourage, ainsi qu'au ressenti de l'entourage, qui estime qu'une intervention médicale est nécessaire immédiatement.

Qu'est-ce qu'une urgence psychiatrique ?

- Risque suicidaire
- Risque d'atteinte potentielle à autrui associée à des troubles mentaux
- Prise d'alcool ou de toxiques associée à des troubles psychiatriques
- Délire ou hallucinations associés à un ou des signes de gravité
- Troubles de l'humeur de type maniaque ou mégalomaniacale
- Degré d'incurie associé à des troubles cognitifs, de l'humeur, de délire ou des hallucinations.

Ce sont des situations qui témoignent d'une pathologie aiguë ou d'une exacerbation aiguë d'une pathologie chronique (*de l'ordre de l'imprévisible*) et qui mettent en danger le patient à très court terme.

Ces situations relèvent de l'Aide Médicale Urgente et/ou du secours à personne.



Que faire ?

Appeler le 15.

Selon l'évaluation médicale, la personne pourra être dirigée vers différentes structures :

➤ Adultes et enfants relevant des secteurs du CESAME

ADULTES

A l'unité psychiatrique d'accueil et d'orientation (UPAO) du CESAME

☎ **02 41 80 75 00 - 24h/24h**

Aux urgences du CHU d'Angers avec la participation de l'unité paramédicale d'accueil psychiatrique (UPAP) rattachée au CESAME.

☎ **: 02 41 35 36 37 - 24h/24h**

ENFANTS

Aux urgences pédiatriques du CHU d'Angers (*centre Robert Debré*).

☎ **. 02 41 35 44 27 - 24h/24h**

➤ **Adultes et les enfants relevant des secteurs de CHOLET ou SAUMUR**

Aux urgences du CH de CHOLET pour les patients adultes relevant des secteurs 8 et 9 et pour les enfants relevant du secteur de pédopsychiatrie de cet établissement

☎ **.02 41 49 60 00- 24h/24h**

Aux urgences du CH de SAUMUR pour les patients adultes relevant du secteur 10 et pour les enfants relevant du secteur pédopsychiatrique de cet établissement

☎ **.02 41 53 31 01- 24h/24h**

Ces situations doivent être différenciées des signalements psychiatriques simples qui justifient un recours au médecin traitant, au psychiatre de la personne ou au centre médico-psychologique dont elle dépend.

Signalement psychiatrique simple :

- Inquiétudes ou doléance de l'entourage (*familial, amical, professionnel*), du voisinage, du bailleur, de l'organisme sanitaire et social ;
- Situations de pathologies chroniques avec une évolution progressive qui peuvent nécessiter une consultation psychiatrique voire une hospitalisation (*libre ou sous contrainte*) programmée.

Ce sont des situations où il n'y a pas de danger immédiat pour le patient. Les différentes ressources vont pouvoir se coordonner et adapter une stratégie : soit en consultation rapide pour évaluer le patient soit une hospitalisation libre ou contrainte.

QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les modes de prise en charge sectorisés

Chaque secteur de psychiatrie dispose, en dehors de l'hospitalisation complète, de plusieurs lieux de soins répartis sur son territoire : Centre Médico-Psychologique (CMP), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), centres ou hôpitaux de jour (HDJ), appartements thérapeutiques, lieux de permanences... Au cœur de ce dispositif, le CMP occupe une place particulière.

La prise en charge ambulatoire

Le plus souvent, les patients sont vus dans le cadre de consultations en CMP. Le CMP est une structure extrahospitalière, accessible à tous, de coordination et d'accueil en milieu ouvert. Il organise des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'accompagnement à domicile.

Il s'agit soit d'orienter une personne vers la structure de soins adaptée à sa situation, soit de lui assurer des soins préventifs, en dehors d'une hospitalisation complète, parfois même à domicile.

Les patients peuvent y consulter un médecin, un psychologue, un assistant social, ou un infirmier.

- Le **CATTP** est une structure extrahospitalière qui peut proposer des activités thérapeutiques, soit de manière individuelle, soit en petit groupe. Il s'agit d'évaluer afin de maintenir ou de reconstruire l'autonomie de la personne par des gestes usuels et divers modes d'expression. L'objectif est d'aider à la réinsertion sociale en évitant l'isolement et la perte des capacités relationnelles, affectives et cognitives.
- Les **Soins Intensifs Psychiatriques A Domicile** (SIPAD du CESAME) en psychiatrie organisent des soins psychiatriques au domicile du patient sur le secteur d'Angers. Il s'agit de soins réguliers (*jusqu'à 2 visites par jour*) et à durée limitée (*un mois maximum renouvelable une fois*) en articulation étroite avec le secteur et en coopération avec les services existants.

Les prises en charge à temps partiel

- L'**hôpital De Jour (HDJ)**, ou centre de jour, est une structure extrahospitalière proposant des soins polyvalents et intensifs, pendant un à quelques jours par semaine, sur la journée ou à la demi-journée. L'objectif est de favoriser l'insertion de la personne dans son milieu familial, scolaire, professionnel et social, d'accompagner le patient dans certaines démarches sociales et administratives et de favoriser son expression.
- L'hospitalisation en **hôpital de nuit** permet une prise en charge thérapeutique en fin de journée et une surveillance médicale de nuit, voire en fin de semaine. Elle s'adresse à des patients qui ont acquis une certaine autonomie dans la journée mais ayant besoin, sur une période donnée, d'être pris en charge la nuit et le week-end.

Les prises en charge à temps complet

- Les **hospitalisations à temps plein** sont en principe réservées aux situations aiguës et les plus difficiles. Les patients sont placés sous surveillance 24h/24. L'hospitalisation complète permet de prodiguer les soins intensifs nécessaires.
- L'**accueil familial thérapeutique** permet de placer dans des familles d'accueil, recrutées par les établissements de santé autorisés en psychiatrie. Les patients y sont accueillis à temps plein ou à temps partiel, ce qui favorise leur réinsertion progressive dans la vie sociale.
- Les **appartements thérapeutiques** constituent des unités de soins à visée de réinsertion sociale. Ils sont situés en dehors de l'enceinte de l'hôpital et intégrés dans la cité.

Ils sont mis à la disposition de quelques patients pour une durée limitée et avec l'accompagnement de personnels soignants de renforcer leurs habiletés sociales et de mener une existence orientée vers l'extérieur.



Les modes d'hospitalisation

En soins libres

La plus grande part des patients vient de son plein gré à l'hôpital pour y recevoir des soins. Ils sont alors accueillis en soins libres. L'hospitalisation dans un établissement spécialisé comme le CESAME n'est pas différente de celle dans un hôpital général autorisé en psychiatrie (*CH Cholet, CH Saumur*). Les droits des patients sont identiques quel que soit le lieu d'hospitalisation.

En soins sans consentement

La loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge a pour objet de remédier aux difficultés d'accès aux soins psychiatriques. Par ailleurs elle renforce les garanties quant au respect des droits des patients.

En soins sur décision du directeur (S.D.D)

Certains patients sont soignés à la demande d'un parent, ou d'une personne agissant dans leur intérêt, lorsqu'ils ne sont pas, momentanément, en mesure de donner eux-mêmes leur consentement aux soins. Cette demande est accompagnée au minimum de deux certificats médicaux.

En cas d'urgence, un seul certificat médical d'un médecin est obligatoire, il accompagne la demande de tiers.

En cas de péril imminent, un certificat médical d'un médecin extérieur à l'établissement de santé autorisé en psychiatrie est suffisant.

Les médecins psychiatres des établissements concernés rédigent ensuite deux certificats (*dans les 24 heures et dans les 72 heures après l'entrée*).

Les patients sont vus en audience par le Juge des Libertés et de la Détention dans les 12 jours à dater de l'admission. Il vérifiera la conformité de la procédure mise en place pour l'hospitalisation.

En soins sur décision du représentant de l'Etat (S.D.R.E)

Les patients peuvent être dans l'obligation de se soigner sur décision du représentant de l'Etat. La décision appartient au Préfet ou, en cas de péril imminent, au Maire de la commune concernée, au vu d'un certificat médical.

Lors du séjour dans l'une de ces formes d'hospitalisation, le passage à une autre forme reste possible.

QUELS ACCOMPAGNEMENTS ?

La protection juridique (loi du 5 mars 2007)

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une mesure de protection juridique... , la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions ».

Une mesure de protection peut être demandée au juge des tutelles par la personne elle-même, sa famille, d'autres proches. Cette demande se fait par requête adressée au juge accompagnée d'un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin choisi sur la liste établie par le procureur. Cette liste et l'imprimé de requête sont accessibles au tribunal :

Tribunal d'instance :

39 Bd de Coubertin – 49000 **Angers** tél : 02 44 01 50 32

Rue François Tharreau CS6142S – 49314 **Cholet** cedex tel : 02 41 58 60 98

Place saint Michel – 49412 **Saumur** cedex tél : 02 41 83 47 40

Le mandat de protection future

C'est l'acte par lequel une personne désigne celle qu'elle charge de gérer ses biens et de prendre les décisions la concernant pour le cas où elle serait dans l'impossibilité de le faire (*impossibilité de s'exprimer, incapacité mentale ...*).

La sauvegarde de justice

C'est une mesure temporaire décidée soit avant la mise en place d'un régime de curatelle ou de tutelle, soit pour une période déterminée, justifiée par la dégradation de l'état physique et/ou psychique nécessitant des soins médicaux.

La curatelle

Elle est destinée aux personnes atteintes d'une affection les empêchant d'effectuer certains actes sans pour autant avoir besoin d'être assistées pour tous les actes de la vie quotidienne. Ex. : accomplir seule la gestion de son compte bancaire, souscrire un contrat d'assurance...

La tutelle

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans tous les actes de la vie civile.

Organismes tutélaires : *gestionnaire de curatelles, tutelles*

- **UDAF** : 4 avenue du général Patton 49000 Angers
- **ATADEM** : Cité des Biscottes 19 avenue Moulin Marcillé 49130 LES PONTS DE CE
☎ 02 41 32 26 97
- **Cité justice et citoyen** : 12 rue Max Richard 49010 Angers cedex 01
☎ 09 64 31 95 54
- **Mandataires familiaux et privés**



Les formes d'aide et de soutien

Les troubles psychiques peuvent porter à conséquence sur la vie quotidienne, sociale, familiale, sur l'accès et le maintien dans le logement, l'emploi, la scolarité ou la formation, le budget...

C'est pourquoi des **dispositifs, des structures et des prestations existent** et sont mis en place par différents organismes.

Reconnaissance de la maladie et/ou du handicap

Caisse primaire d'assurance maladie, médecine du travail, maison départementale de l'autonomie (ex MDPH)

Ouverture et mise à jour des droits sociaux

Assurance maladie, complémentaires santé.



Recherche de logement/lieu de vie adapté

Bailleurs privés, bailleurs publics pour le logement autonome, Résidence accueil, Maisons relais, Maisons d'accueil spécialisées, Foyers d'accueil médicalisés, Foyers de vie, Familles d'accueil, Logements associatifs pour le logement adapté.

Accès à des prestations spécifiques

Auprès de la **Maison départementale de l'Autonomie** (ex : MDPH)

6 rue Jean Lecuit CS 94104 49941
ANGERS Cedex 9,
☎ 02.41.81.60.77

Mail : contact@mda.maine-et-loire.fr

Auprès de **l'assurance maladie** :
indemnités journalières, pension d'invalidité....

La **Maison départementale de l'Autonomie** (ex : MDPH) est un guichet unique. Elle a pour missions l'accueil, l'information, l'accompagnement, le conseil aux personnes handicapées et à leurs proches et la sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle est également chargée d'évaluer l'ouverture des droits aux prestations. Elle met à disposition les différents formulaires.

Pour les **moins de 20 ans**

- allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments,
- prestation de compensation du handicap (PCH) dans le cadre du droit d'option avec l'AEEH,
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé à partir de 18 ans (RQTH),
- orientation professionnelle,
- orientation en classe spécialisée,
- auxiliaire de vie scolaire, aménagement du temps scolaire,
- transport scolaire,
- orientation vers des services (SESSAD) ou établissements médico-sociaux...

Pour les **PLUS de 20 ans**

- allocation aux adultes handicapés (AAH) et complément de ressources (CPR),
- prestation de compensation du handicap (PCH),
- orientation vers des services ou établissements médico-sociaux, (SAMSAH)
- cartes d'invalidité, de stationnement ou de priorité...
- orientation professionnelle
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Ces dispositifs, structures et prestations sont nombreux. Il est recommandé, si besoin, de se faire accompagner par une assistante sociale (*du Conseil Départemental, du lieu de soin, de l'employeur, de la Caisse d'allocations familiales... selon le problème rencontré et la situation de chacun*).

Les services d'évaluation et d'orientation

Département de Réhabilitation Psychosociale

Il rassemble différentes structures permettant un accompagnement spécifique en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle :

- Un dispositif ambulatoire d'évaluation et d'accompagnement pour un projet individualisé de réadaptation (ORION 49) 02 41 80 76 02
- L'Atelier Intersectoriel de Réadaptation Agricole (AIRA) 02 41 76 78 99
- Un dispositif d'accompagnement vers le logement (Rocheloire) constitué de 10 appartements thérapeutiques 02 41 80 76 64
- Des activités d'éducation thérapeutique ETP

ALPHA API

Le service API (Actions pour l'insertion) de l'association ALPHA et MFAM œuvre auprès du public en situation de handicap psychique, en difficulté d'insertion

☎ 02 41 18 81 81

Rôle :

Favoriser l'accès ou le maintien en emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap psychique.

Ses prestations :

- Prestations d'Appui Spécifiques
 - Evaluation de l'employabilité de la personne
 - Appui à l'élaboration et la validation de projet (emploi ou formation)
 - Facilitation de l'accès et/ou du maintien dans l'emploi ou la formation
 - Identification et développement des modes de compensation
- Emploi accompagné
 - Appui à une insertion professionnelle ou au maintien durable à des personnes, à travers une action d'accompagnement à l'emploi, personnalisé, continu et concret
 - sensibilisation et accompagnement des entreprises
 - Soutien dans la durée pour assurer le maintien dans l'emploi
 - Interface entre les différents professionnels œuvrant autour de l'accompagnement de la personne accompagnée

Prescriptions réalisées par des partenaires institutionnels (Cap Emploi 49, SAMETH, coordonnateurs départementaux, Pôle emploi, AGEFIPH, MDA...) ou sollicitation en direct par les entreprises publiques ou privées

L'entraide permet de rompre l'isolement, d'apprendre à vivre avec sa maladie et de soutenir les proches.

L'Unafam

Union Nationale de Familles et Amis de Malades et/ou Handicapés Psychiques, reconnue d'utilité publique.



L'Unafam regroupe sur le plan national les familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

- L'Unafam développe pour l'entourage de personnes souffrant de troubles psychiques sévères un réseau d'entraide et des perspectives d'avenir.
- L'Unafam défend les droits des personnes malades et de leur famille.
- L'Unafam participe à leur avenir en œuvrant à la mise en place de solutions concrètes :
 1. Les soins
 2. Le logement accompagné
 3. Les ressources
 4. L'accompagnement adapté à la variabilité de la maladie
 5. La protection juridique
 6. L'activité et l'insertion sociale, culturelle et professionnelle, si possible
 7. La reconnaissance du rôle de la famille et de l'entourage
- L'Unafam dispense des formations pour sensibiliser sur les troubles et le handicap psychique et permettre d'accompagner dans la durée les familles et leurs proches malades.
- L'Unafam contribue à des recherches sur les maladies psychiques.

L'UNAFAM 49 propose de l'entraide :

- Des accueils personnalisés sur plusieurs sites du département,
☎ 02 41 80 47 79
- Des groupes de parole encadrés par des psychologues à Angers, Cholet, Saumur,
- Un atelier d'écriture animé par une professionnelle,
- Un groupe spécifique « frères et sœurs » de malade psychique,
- Des rencontres d'informations, des conférences/débat, des rencontres conviviales, des temps d'échanges entre pairs,
- Une aide à compléter le dossier MDPH.

L'UNAFAM 49 assure des formations :

Formation pour les proches de personnes souffrant de troubles psychiques :

- Atelier d'entraide PROSPECT animés par des bénévoles de l'UNAFAM formés,
- « Apprendre à faire face » animé par des soignants du Césame,
- Troubles psychiques : « Apprendre à comprendre et à apprendre à accompagner » animé par des bénévoles de l'UNAFAM et un cadre de santé.

L'UNAFAM 49 défend les intérêts des malades psychiques et de leur entourage auprès des institutions départementales

Délégation UNAFAM 49

58 Bd du Doyenné - 49100 ANGERS
02 41 80 47 79
49@unafam.org



Espaces d'écoute et d'accueil

Des professionnels salariés ou bénévoles sont à votre disposition si vous avez besoin de parler, si vous désirez vous informer sur les questions liées à la santé.

Drogues, alcool, tabac, info service : 113

ALIA : Association Ligérienne d'Addictologie

Angers : 8 rue de Landemaure ☎ 02 41 47 47 37

Cholet : 4 rue des Marteaux ☎ 02 41 65 32 61

Saumur : 150 rue des Prés ☎ 02 41 38 15 15

Fil Santé Jeunes : 0 800.235.236

SOS amitiés, Angers : 02 41 86 98 98

UNAFAM Ecoute Familles : 01.42.63.03.03

Délégation Maine et Loire : 02.41.80.47.79

Famille endeuillée : 02 41 39 84 51 – 02 41 72 06 12

Service revivre – Association soins santé

Maison des ados : 1 Place André Leroy Angers – 02 41 80 76 62

UDAF Paroles des familles à destination des aidants familiaux : 02 41 36 04 44

Direction Santé publique Ville d'Angers : 02 41 05 44 16

Vous habitez Angers, une équipe peut recevoir vos questions au sujet de la santé ou de la santé mentale pour vous ou l'un de vos proches.



Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Le G.E.M (*Groupe d'Entraide Mutuelle*) est une Association d'adhérents souffrant de troubles psychiques, fait pour et par les adhérents stabilisés.

C'est un lieu d'accueil, convivial où chacun peut à son rythme trouver écoute, partager des activités, dans un esprit de solidarité.

Des animateurs salariés accompagnent les adhérents du GEM dans leurs activités et leurs projets.

Angers :

- **Association OxyGem**
58 Bd du Doyenné – 49100 Angers
Contact : ☎ 09 75 56 70 83 – 📞 06 07 24 89 02 –
✉ gemangers@orange.fr
- **GEM Club résidence du Puy Anceau (Association Espérance)**
98 rue des Ponts de Cé - 49000 Angers
Contact : ☎ 02 41 60 34 85-
✉ esperance.coordination@yahoo.fr

Beaufort en Vallée :

- **Maison de la Fraternité**
1 rue de la Poissonnière – 49250 Beaufort en Vallée
Contact : ☎ 02 41 74 42 83 – 📞 07 88 40 05 89

Cholet :

- **GEM Soleil**
20 rue Grignon de Montfort 49300 Cholet
Contact : ☎ 02 53 69 13 32 - ✉ gemssoleil@yahoo.fr

Saumur :

- **Le rendez-vous du GEM**
48 rue du pressoir – 49400 Saumur
Contact : ☎ 02 41 67 84 36 – 📞 06 77 23 59 61

Droit et justice

Maison de la justice et du droit :

La Roseraie, avenue Winston Churchill 49000 Angers – ☎ 02 41 45 34 00

mjd-angers@justice.fr

Services d'information de conseil, d'orientation et de médiation.

Gratuit et confidentiel.

Ex : liste d'avocat, informations sur le surendettement, médiation avec les services publics.

Médiateur de la République :

15 rue Du Petit Thouars 49000 Angers – ☎ 02 41 81 81 19

pref-mediateur@maine-et-loire.gouv.fr

Aide à résoudre les litiges entre les citoyens et l'administration

COORDONNEES

DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS

PARTICIPANT

AU

DISPOSITIF SECTORIEL DE PSYCHIATRIE GENERALE





Les Services de soins & leurs structures extra-hospitalières

UPAO (Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation)

 **02 41 80 75 00**

SECTEUR MAINE A - ADULTES

Secrétariat **02 41 80 79 83**

Ouvert de 9h00 à 17h00

CMP – CATTP – HDJ **02 41 80 76 30**

64, rue Jeanne Quémard – 49100 Angers

CMP – CATTP – HDJ **02 41 80 77 03**

3 rue Adrien Meslier – 49170 Saint-Georges-sur-Loire

CMP – CATTP **02 41 26 42 60**

1, rue du stade – 49500 Segré

SECTEUR MAINE B - ADULTES

Secrétariat **02 41 80 79 93**

Ouvert de 8h30 à 17h00

CMP – CATTP – HDJ **02 41 80 76 40**

8 bd Daviers – 49100 Angers

CMP – CATTP **02 41 40 37 39**

4 rue Saint François – 49700 Doué la Fontaine

CMP – CATTP – HDJ **02 41 80 76 55**

3 rue Maryse Bastié – 49240 Avrillé

SECTEUR LOIRE C - ADULTES

Secrétariat **02 41 80 79 78**

Ouvert de 8h30 à 17h00

CMP – CATTP **02 41 80 76 10**

7 Bd du Roi René – 49100 Angers

SECTEUR LOIRE D - ADULTES

Secrétariat Ouvert de 8h30 à 17h00	02 41 80 79 77
CMP –CATTP 4 square des Jonchères – 49000 Angers	02 41 80 77 12
CMP 51 avenue Mendès France – 49800 Trélazé	06 08 75 35 86
CMP-CATTP-HDJ 34 avenue du 8 mai 1945 – 49290 Chalonnes/Loire	02.41.80.78.54

SECTEUR LOIRE E - ADULTES

Secrétariat Ouvert de 9h00 à 17h00	02 41 80 79 54
CMP – CATTP 7 rue des Buttes de Pigeon – 49100 Angers	02 41 80 76 69
HDJ 72 rue Lardin de Musset – 49100 Angers	02 41 80 76 87

SECTEUR LOIRE F - ADULTES

Secrétariat Ouvert de 9h00 à 17h00	02 41 80 79 73
CMP – CATTP – HDJ 8 chemin de Rancan – 49150 Baugé	02 41 82 30 82
CMP – CATTP – HDJ 2 rue Saint Léonard – 49000 Angers	02 41 80 76 86

DEPARTEMENT DE REHABILITATION PSYCHOSOCIALE

Secrétariat ORION Ouvert de 9h00 à 17h00 55 bis rue Saint Nicolas – 49100 Angers	02 41 80 76 02
Secrétariat Dispositif Logement de Rocheloire 21 rue Pasteur – 49130 Les Ponts-de-Cé	02 41 80 76 64

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS)

Secrétariat Port Thibault – 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire	02 41 80 77 18
---	-----------------------

PEDOPSYCHIATRIE SECTEUR OUEST

Secrétariat

02 41 80 77 41

Ouvert de 8h45 à 17h30

CMP – CATTP

02 41 80 77 41

33 rue de la Charnasserie – 49100 Angers

Unité de Soins autour et pour le Bébé (USBB)

02 41 80 75 12

33 rue de la Charnasserie – 49100 Angers

CMP - CATTP

02 41 26 42 65

1 chemin du stade – 49500 Segré

CMP - CATTP

02 41 80 77 17

3, rue Adrien Meslier – 49170 St Georges/Loire

PEDOPSYCHIATRIE SECTEUR EST

Secrétariat

02 41 80 77 33

Ouvert de 9h00 à 17h00

CMP – CATTP - HDJ

02 41 80 77 33

33 rue de la Charnasserie – 49100 Angers

CMP - CATTP

02 41 80 76 94

51 avenue Mendès France – 49800 Trélazé

DEPARTEMENT DE SOINS POUR ADOLESCENTS

Secrétariat CMP – CATTP - HDJ

02 41 80 76 61

Ouvert de 9h00 à 18h00

25 rue Béclard – 49100 Angers

SECTEUR 8 - ADULTES

LES STRUCTURES

Structures intra-Hospitalières

Consultation
du lundi au vendredi de **9h00 à 17h00**

02 41 49 67 22

Structures extra-hospitalières

- **Centre médico-psychologique (CMP)**
Avenue des Cordeliers - 49300 CHOLET

Secrétariat :
du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

02 41 49 71 70

- **Hôpital de jour pour adultes** Avenue des Cordeliers - 49300 CHOLET

Secrétariat :
du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

02 41 49 71 70

- **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)** 4 rue du Val de Loire - Tour Emeraude - 2ème étage - 49300 CHOLET

Secrétariat :
du lundi au vendredi : 9h - 17h

02 41 49 71 70

LES STRUCTURES

Structures intra-hospitalières

Consultation du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

 : **02 41 49 68 54**

Structures extra-hospitalières

- **Centre médico-psychologique (C.M.P.)**

Psychiatrie secteur 9 - 1 rue Marengo - 49300 CHOLET

Secrétariat :

02 41 49 68 54

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h

Les consultations psychiatriques ont lieu sur rendez-vous, tous les après-midi du lundi au vendredi et le samedi matin.

- **Centre médico-psychologique (C.M.P.)**

4 bis, rue de l'Aumônerie - 49600 BEAUPREAU

Secrétariat :

02 41 49 63 31

du lundi au vendredi : 13h45 - 17h30

Le Centre Médico-Psychologique de BEAUPREAU assure :

- Consultations psychiatriques sur rendez-vous, tous les après-midi du lundi au vendredi,
- Permanences d'accueil infirmier, 02 41 63 03 86 - du lundi au vendredi de 9 H à 19h,

- **Hôpital de jour pour adultes**

4 bis, rue de l'Aumônerie - 49600 BEAUPREAU

Accueil : du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30, le vendredi de 13h30 à 17h

- **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)**

6 rue des Mauges - 49600 BEAUPREAU

Secrétariat :

02 41 49 63 36

du lundi au vendredi : 9h - 17h

- **Unité mobile intersectorielle de géro-psycho- (UMIGP)**

Secteur 9 de psychiatrie –

Centre hospitalier - 1 rue marengo - 49325 CHOLET Cedex

Secrétariat :

02 41 49 68 54

PEDOPSYCHIATRIE

SECRETARIAT :

02 41 49 71 11

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 17h00

CHOLET : Filière de soins des enfants de 0 à 3 ans :

Le Service d'Intervention Précoce A l'Hôpital et à Domicile (SIPHAD)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET (au sein du Pavillon Femmes Parents Enfants du Centre Hospitalier de Cholet)

☎ 02.41.49.71.13

CHOLET : Filière de soins des enfants de 3 à 12 ans :

Pour les patients du secteur de Cholet

- Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants (CSMPE)
Avenue des Cordeliers
49300 CHOLET
☎ **02.41.49.71.11 (secrétariat)**
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
☎ **02.41.49.71.11 (secrétariat)**

Pour les patients du secteur de Beaupréau

- Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants (CSMPE)
24 rue Mont de vie - 49600 BEAUPREAU
☎ **02.41.49.71.11 (secrétariat)**
☎ **02.41.49.63.37**
(accueil soignant du lundi au vendredi de 13h00 à 14h30)
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
24 rue Mont de vie - 49600 BEAUPREAU
☎ **02.41.49.71.11 (secrétariat)**

Unités d'hospitalisation de jour

• Pour enfants de 3 à 6 ans :

- « Unité des Petits » - 1 rue Marengo – 49325 CHOLET
(au sein du Pavillon Femmes Parents Enfants du Centre Hospitalier de Cholet)

• Pour enfants de 6 à 12 ans :

- « Unité des Grands » - Avenue des Cordeliers – 49300 CHOLET

CHOLET : Filière de soins des adolescents de 12 à 18 ans

- **Consultation Spécialisée pour Adolescents (CSA)**

(site du Centre Hospitalier dans le bâtiment du secteur 8 de psychiatrie)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12 (secrétariat)**

☎ **02 41 49 68 18 (accueil soignant du lundi au vendredi)**

- **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel pour adolescent (CATTP)**

(site du CSA)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12**

- **Unité d'hospitalisation de jour des adolescents**

Avenue des Cordeliers – 49300 CHOLET

☎ **02 41 49 71 12**

- **Centre de Soins Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CSMPEA°)**

24 rue Mont de Vie – 49600 BEAUPREAU

☎ **02 41 49 71 12 (secrétariat)**

☎ **02 41 49 63 37 (accueil soignant du lundi au vendredi de 13h00 à 14h00)**

- **Unité de médecine de l'adolescent**

(site du Pavillon Femmes-Parents-Enfants du Centre Hospitalier)

1 rue Marengo – 49325 CHOLET

☎ **02.41.49.66.00**



SECTEUR 10 - ADULTES

Structures intra-hospitalières

- **En hospitalisation de court séjour sur l'unité Loire.**
Batiment le Vigneau
Tel : 02 41 53 31 10.
- **En hospitalisation dite de réhabilitation sur l'unité Le Thouet.**
Tel : 02 41 53 35 20

Structures extra-hospitalières

Le soin ambulatoire :

- **Un lieu de consultations programmées**
au Centre Médico-Psychologique (CMP), situé
4 rue seigneur, 49400 Saumur
Tél : 02.41.50.03.13
- **Un lieu d'accueil et d'évaluation non programmés**
Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel (CATTP)
(entretien d'évaluation sans rendez-vous préalable)
4 bis rue Seigneur, 49400 Saumur - Tél : 02.41.50.05.25
Lundi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi de 13h30 à 17h
Mercredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- **Un soin dit d'alternative à l'hospitalisation avec :**
 - ✓ **Soin en hôpital de jour**
106 rue du Mouton,
49400 Saumur
Tél : 02.41.40.70.34

PEDOPSYCHIATRIE

Structures extra-hospitalières

- **Plusieurs lieux de consultations programmées**
 - Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Saumur situé
106 rue du mouton - 49400 Saumur
 : **02.41.40.11.80**
 - Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Baugé en Anjou situé
8 Bd Maréchal Foch - 49150 Baugé
 : **02.41.84.10.07**
 - L'antenne de Doué situé
4 rue Saint François - 49700 Doué la Fontaine
 : **02.41.83.98.61**
- **Soin en hôpital de jour**
106 rue du Mouton,
49400 Saumur
 : **02.41.40.11.80**



Guide réalisé avec la participation

- CESAME
- Unafam
- CH Cholet
- CH Saumur
- CHU Angers
- Clinique Saint Didier
- Institut psychothérapeutique du Pin en Mauges

Conception graphique (décembre 2015) :
L'Atelier thérapeutique de l'Arantèle du CESAME et l'ARS Délégation territoriale de Maine et Loire

